

\*\*\*\*\*

**AVIS D’AFFICHAGE  
relatif à la publicité des actes**

Conformément aux dispositions légales relatives à l’information des habitants et à la publication des actes des Communes, et notamment les articles L 2121-25 et L2121-26 du Code Général des Collectivités Territoriales, le public est informé des délibérations suivantes, dont le dispositif est tenu à sa disposition :

\*\*\*\*\*

**LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2025**

Sous la présidence de Monsieur Antoine HOMÉ - Maire

*(convocation envoyée le 18/09/2025)*

**Présents :**

Monsieur Antoine HOMÉ, Madame Ginette RENCK, Monsieur Philippe RICHERT, Madame Anne-Catherine LUTOLF-CAMORALI, Monsieur Joseph WEISBECK, Madame Christiane Rose KIRY, Monsieur Pierre PARRA, Madame Alexandra SAUNUS, Monsieur Hechame KAIDI, Madame Oujidane ANOU, Madame Rebecca SPADI-VOEGLER, Monsieur Joseph RUBRECHT, Madame Naoual BRITSCHU, Monsieur Philippe FLAMAND, Madame Anne-Alexandra ROMANIEW (jusqu’au point 15), Madame Sonia ZIMMERMANN, Monsieur Christian ROTH, Monsieur Norbert REINDERS, Monsieur Annunziato STRATI, Monsieur Maurice LOIBL, Madame Martine DELERS, Madame Sylvie MURINO, Monsieur Stephan FREY, Madame Clélia GUENIN, Monsieur François ROTH, Madame Ghislaine BUESSLER.

**Procurations :**

Madame Anne-Alexandra ROMANIEW (à partir du point 16) pouvoir à Monsieur Antoine HOMÉ, Madame Chantal RUBINO pouvoir à Monsieur Philippe RICHERT, Madame Corine SIMON pouvoir à Madame Ghislaine BUESSLER.

**Excusés :**

Monsieur Christophe BLANK, Madame Anne-Alexandra ROMANIEW, Madame Chantal RUBINO, Madame Corine SIMON.

**NUMEROS D'ORDRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL :**

**POINT N° 1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

*Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la délibération.*

**POINT N° 2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2025**

*Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la délibération.*

**POINT N° 3. COMMUNICATIONS DIVERSES**

*Le Conseil Municipal prend acte des communications diverses.*

**POINT N° 4. MISE EN ŒUVRE DES DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE - INFORMATION**

*Le Conseil Municipal prend acte de la communication des éléments.*

**POINT N° 5. FINANCES COMMUNALES - DECISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET VILLE**

*Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la délibération.*

**POINT N° 6. FINANCES COMMUNALES - DECISION MODIFICATIVE N°2 - BUDGET EAU POTABLE SUBDELEGATION M2A**

*Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la délibération.*

**POINT N° 7. FINANCES COMMUNALES - BUDGET PRIMITIF 2025 - COMMISSARIAT DE POLICE**

*Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la délibération.*

**POINT N° 8. FINANCES COMMUNALES - BUDGET PRIMITIF 2026 - EAU POTABLE SUBDELEGATION M2A**

*Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la délibération.*

**POINT N° 9. FINANCES COMMUNALES - DROITS ET TARIFS MUNICIPAUX 2025 - CREATION DE NOUVEAUX TARIFS DE VENTE DU BOIS**

*Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la délibération.*

**POINT N°10. PERSONNEL COMMUNAL - MODIFICATION DE L'ETAT DES EFFECTIFS**

*Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la délibération.*

**POINT N°11. PERSONNEL COMMUNAL - PRECISIONS RELATIVES A LA QUOTITE DE TRAVAIL DANS LE CADRE D'EMPLOIS TEMPORAIRES**

*Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la délibération.*

**POINT N°12. SOLIDARITE AVEC L'AUDE - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION DES MAIRES DE L'AUDE**

*Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la délibération.*

**POINT N°13. AFFAIRES FONCIERES - MISE EN PLACE D'UNE SERVITUDE DE COUR COMMUNE ENTRE LA POSTE ET LA VILLE**

*Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la délibération.*

**POINT N°14. LOGEMENT COMMUNAL – RENONCIATION A DES RECETTES POUR UN LOGEMENT SITUE 10 RUE DE LA CAPUCINE**

*Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la délibération.*

**POINT N°15. RENOVATION DU CHEVALEMENT THEODORE - PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DES TRAVAUX**

*Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la délibération.*

**POINT N°16. RESTAURATION DE L'EGLISE SAINTE-BARBE - PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DES TRAVAUX**

*Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la délibération.*

**POINT N°17. RAPPORT D'ACTIVITE 2024 DE CITIVIA - INFORMATION**

*Le Conseil Municipal prend acte de la communication de ces informations.*

**POINT N°18. RAPPORT D'ACTIVITE 2024 DU SYNDICAT "TERRITOIRE D'ÉNERGIE ALSACE" - SERVICE PUBLIC DE L'ELECTRICITE - INFORMATION**

*Le Conseil Municipal prend acte de la communication de ces informations.*

**POINT N°19. RENTREE SCOLAIRE 2025-2026 - INFORMATION**

*Le Conseil Municipal prend acte de la communication de ces informations.*

**POINT N°20. SOCIETE DE GYMNASTIQUE DES MDPA - AVENANT FINANCIER 2025/2 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS**

*Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la délibération.*

**POINT N°21. TRANSITION ECOLOGIQUE - PROJET INTERCOMMUNAL DE RESEAU DE CHALEUR URBAIN - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC « MULHOUSE CENTRE AGGLOMERATION »**

*Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la délibération.*

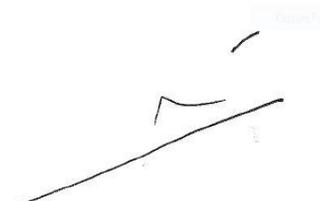
**POINT N°22. RECENSEMENT DE LA POPULATION - NOMINATION ET MODALITES DE REMUNERATION DU COORDINATEUR COMMUNAL ET DES AGENTS RECENSEURS**

*Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la délibération.*

Les personnes intéressées peuvent consulter le registre dans lequel figure l'ensemble des délibérations au Secrétariat Général de la Mairie de Wittenheim.

Le Maire

Monsieur Antoine HOMÉ



**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 29  
Présents : 26  
Absent : 0  
Excusés : 3  
Représentés : 2

**Nombre de suffrages exprimés :**

Pour : 28  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Date de la convocation :  
18 septembre 2025

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Sous la présidence de Monsieur Antoine HOMÉ, Maire de la  
Ville de Wittenheim

Séance du 26 septembre 2025

**Présents :**

Monsieur Antoine HOMÉ, Madame Ginette RENCK, Monsieur Philippe RICHERT, Madame Anne-Catherine LUTOLF-CAMORALI, Monsieur Joseph WEISBECK, Madame Christiane Rose KIRY, Monsieur Pierre PARRA, Madame Alexandra SAUNUS, Monsieur Hechame KAIDI, Madame Ouïjdane ANOU, Madame Rebecca SPADI-VOEGTLER, Monsieur Joseph RUBRECHT, Madame Naoual BRITSCHU, Monsieur Philippe FLAMAND, Madame Anne-Alexandra ROMANIEW, Madame Sonia ZIMMERMANN, Monsieur Christian ROTH, Monsieur Norbert REINDERS, Monsieur Annunziato STRATI, Monsieur Maurice LOIBL, Madame Martine DELERS, Madame Sylvie MURINO, Monsieur Stephan FREY, Madame Clélia GUENIN, Monsieur François ROTH, Madame Ghislaine BUESSLER.

**Excusés :**

Monsieur Christophe BLANK, Madame Chantal RUBINO, Madame Corine SIMON.

**Procurations :**

Madame Chantal RUBINO pouvoir à Monsieur Philippe RICHERT, Madame Corine SIMON pouvoir à Madame Ghislaine BUESSLER.

**POINT N° 1 - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Selon l'article L2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, lors de chacune de ses séances, le Conseil Municipal désigne son secrétaire.

En Alsace-Moselle, un fonctionnaire municipal qui assiste à la séance sans participer aux débats peut être désigné comme secrétaire de séance.

Il assiste le Maire lors de la séance, vérifie le quorum et la validité des pouvoirs. Il rédige à l'issue du Conseil Municipal le procès-verbal.

**LE CONSEIL MUNICIPAL** à l'unanimité

- désigne Madame Laurence FAYE, Directrice Générale des Services, comme secrétaire de séance.

POUR EXTRAIT CONFORME



Laurence FAYE  
Secrétaire de séance



Antoine HOMÉ  
Maire de Wittenheim

DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 29  
Présents : 26  
Absent : 0  
Excusés : 3  
Représentés : 2

**Nombre de suffrages exprimés :**

Pour : 28  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Date de la convocation :  
18 septembre 2025

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Sous la présidence de Monsieur Antoine HOMÉ, Maire de la  
Ville de Wittenheim

Séance du 26 septembre 2025

**Présents :**

Monsieur Antoine HOMÉ, Madame Ginette RENCK, Monsieur Philippe RICHERT, Madame Anne-Catherine LUTOLF-CAMORALI, Monsieur Joseph WEISBECK, Madame Christiane Rose KIRY, Monsieur Pierre PARRA, Madame Alexandra SAUNUS, Monsieur Hechame KAIDI, Madame Oujidane ANOU, Madame Rebecca SPADI-VOEGLER, Monsieur Joseph RUBRECHT, Madame Naoual BRITSCHU, Monsieur Philippe FLAMAND, Madame Anne-Alexandra ROMANIEW, Madame Sonia ZIMMERMANN, Monsieur Christian ROTH, Monsieur Norbert REINDERS, Monsieur Annunziato STRATI, Monsieur Maurice LOIBL, Madame Martine DELERS, Madame Sylvie MURINO, Monsieur Stephan FREY, Madame Clélia GUENIN, Monsieur François ROTH, Madame Ghislaine BUESSLER.

**Excusés :**

Monsieur Christophe BLANK, Madame Chantal RUBINO, Madame Corine SIMON.

**Procurations :**

Madame Chantal RUBINO pouvoir à Monsieur Philippe RICHERT, Madame Corine SIMON pouvoir à Madame Ghislaine BUESSLER.

**POINT N° 2 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2025**

**LE CONSEIL MUNICIPAL** à l'unanimité

- approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 27 juin 2025.

POUR EXTRAIT CONFORME



Laurence FAYE  
Secrétaire de séance



Antoine HOMÉ  
Maire de Wittenheim

DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 29  
Présents : 26  
Absent : 0  
Excusés : 3  
Représentés : 2

**Nombre de suffrages exprimés :**

Pour : 0  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Date de la convocation :  
18 septembre 2025

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Sous la présidence de Monsieur Antoine HOMÉ, Maire de la  
Ville de Wittenheim

Séance du 26 septembre 2025

**Présents :**

Monsieur Antoine HOMÉ, Madame Ginette RENCK, Monsieur Philippe RICHERT, Madame Anne-Catherine LUTOLF-CAMORALI, Monsieur Joseph WEISBECK, Madame Christiane Rose KIRY, Monsieur Pierre PARRA, Madame Alexandra SAUNUS, Monsieur Hechame KAIDI, Madame Ouïjdane ANOU, Madame Rebecca SPADI-VOEGTLER, Monsieur Joseph RUBRECHT, Madame Naoual BRITSCHU, Monsieur Philippe FLAMAND, Madame Anne-Alexandra ROMANIEW, Madame Sonia ZIMMERMANN, Monsieur Christian ROTH, Monsieur Norbert REINDERS, Monsieur Annunziato STRATI, Monsieur Maurice LOIBL, Madame Martine DELERS, Madame Sylvie MURINO, Monsieur Stephan FREY, Madame Clélia GUENIN, Monsieur François ROTH, Madame Ghislaine BUESSLER.

**Excusés :**

Monsieur Christophe BLANK, Madame Chantal RUBINO, Madame Corine SIMON.

**Procurations :**

Madame Chantal RUBINO pouvoir à Monsieur Philippe RICHERT, Madame Corine SIMON pouvoir à Madame Ghislaine BUESSLER.

**POINT N° 3 - COMMUNICATIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire transmet au Conseil Municipal les remerciements de :

**pour les vœux à l'occasion de leur anniversaire :**

- Monsieur FLESCHE,
- Madame FLESCHE Géraldine,
- Madame SAUVAGE Danièle.

**pour la subvention accordée par la Commune :**

- L'A.C.I.W. - École de Musique « Les claviers »,
- l'association IAB (Initiatives Alsace Burkina),
- l'association Groupe Rodolphe.

**pour les différents travaux réalisés au sein du local de l'association :**

- Le club de pétanque de Jeune-Bois

**LE CONSEIL MUNICIPAL** prend acte des communications diverses.

POUR EXTRAIT CONFORME



Laurence FAYE  
Secrétaire de séance



Antoine HOMÉ  
Maire de Wittenheim

DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 29  
Présents : 26  
Absent : 0  
Excusés : 3  
Représentés : 2

**Nombre de suffrages exprimés :**

Pour : 0  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Date de la convocation :  
18 septembre 2025

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Sous la présidence de Monsieur Antoine HOMÉ, Maire de la  
Ville de Wittenheim

Séance du 26 septembre 2025

**Présents :**

Monsieur Antoine HOMÉ, Madame Ginette RENCK, Monsieur Philippe RICHERT, Madame Anne-Catherine LUTOLF-CAMORALI, Monsieur Joseph WEISBECK, Madame Christiane Rose KIRY, Monsieur Pierre PARRA, Madame Alexandra SAUNUS, Monsieur Hechame KAIDI, Madame Ouijdane ANOU, Madame Rebecca SPADI-VOEGTLER, Monsieur Joseph RUBRECHT, Madame Naoual BRITSCHU, Monsieur Philippe FLAMAND, Madame Anne-Alexandra ROMANIEW, Madame Sonia ZIMMERMANN, Monsieur Christian ROTH, Monsieur Norbert REINDERS, Monsieur Annunziato STRATI, Monsieur Maurice LOIBL, Madame Martine DELERS, Madame Sylvie MURINO, Monsieur Stephan FREY, Madame Clélia GUENIN, Monsieur François ROTH, Madame Ghislaine BUESSLER.

**Excusés :**

Monsieur Christophe BLANK, Madame Chantal RUBINO, Madame Corine SIMON.

**Procurations :**

Madame Chantal RUBINO pouvoir à Monsieur Philippe RICHERT, Madame Corine SIMON pouvoir à Madame Ghislaine BUESSLER.

**POINT N° 4 - MISE EN ŒUVRE DES DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE - INFORMATION**

En application de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal des décisions qui ont été prises en vertu de la délibération du 5 juin 2020 adoptant les délégations du Conseil Municipal au Maire, complétée par les délibérations n°6 du 3 juin 2022 et n°13 du 21 juin 2024.

**LE CONSEIL MUNICIPAL** prend acte de la communication des éléments ci-dessous.

## **EMPRUNTS**

Le Conseil Municipal est informé que la Ville a contracté auprès de la CAISSE D'ÉPARGNE GRAND EST EUROPE un emprunt de 1 000 000 € (un million d'euros), aux conditions suivantes :

Taux :	indexé livret A + 0,7% (soit 2,4 %)
Durée :	15 ans
Frais de dossier :	1 000 €
Amortissement :	trimestriel linéaire

Le Conseil Municipal est informé que la Ville a contracté auprès de la CAISSE DES DÉPÔTS un emprunt de 1 200 000 € (un million deux cent mille euros) pour le financement de la rénovation de l'éclairage public, aux conditions suivantes :

Taux :	2,78%
Durée :	13 ans
Amortissement :	trimestriel linéaire

## **ACHAT PUBLIC**

En application du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la liste des marchés publics attribués est périodiquement communiquée au Conseil Municipal. Conformément à ces dispositions, les états concernant l'exécution des marchés pour la période du 7 juin 2025 au 25 août 2025 sont établis ci-dessous.

❖ L'annexe Marchés simples répertoriés en trois catégories :

- Fournitures
- Prestations de services et intellectuelles
- Travaux

❖ L'annexe Accords-cadres répertoriés en trois catégories :

- Fournitures
- Prestations de services et intellectuelles
- Travaux

La procédure de consultation utilisée principalement est celle des marchés à procédure adaptée définie aux articles L.2123-1 et R.2123-1 du Code de la commande publique.

**Annexe 1 : Marchés du 7 juin 2025 au 25 août 2025**

**Fournitures**

Attributaire	CP	Ville	Objet du marché	Montant HT	Date d'attribution
			NEANT		

**Prestations de services et intellectuelles**

Attributaire	CP	Ville	Objet du marché	Montant HT	Date d'attribution
NGM	38630	Veyrins Thuellin	Prestations de nettoyage des vitres des bâtiments communaux	15 908,34 €	24/07/2025

**Travaux**

Attributaire	CP	Ville	Objet du marché	Montant H.T.	Date d'attribution
PONTIGGIA	68270	Wittenheim	Aménagement rue du Markstein - lot 2 éclairage public	35 530,00 €	07/07/2025
SADT	67130	Russ	Construction d'installations sportives polyvalentes - lot 2 rénovation du terrain de basket	23 850,00 €	21/07/2025
SADT	67130	Russ	Construction d'installations sportives polyvalentes - lot 1 création d'un terrain multisports	32 025,00 €	21/07/2025
PONTIGGIA	68270	Wittenheim	Rénovation de l'éclairage public de la Ville de Wittenheim - lot 1 relamping LED de l'éclairage public	1 200 000,00 €	24/07/2025
ETPE	68440	Steinbrunn-le-Haut	Rénovation de l'éclairage public de la Ville de Wittenheim - lot 2 travaux de mise aux normes des armoires EP	156 755,00 €	24/07/2025
STPM	68500	Guebwiller	Ecole élémentaire Louis Pasteur - évacuation des eaux pluviales de toiture	12 940,00 €	24/07/2025
NGE PAYSAGES	68270	Wittenheim	Travaux de clôtures et de portails sur les sites communaux	15 900,63 €	24/07/2025

**Annexe 2 : Accords-cadres au 7 juin au 25 août 2025**

**Accords-cadres : fournitures**

Attributaire	CP	Ville	Objet du marché	Montant maximum H. T.	Date d'attribution
			NEANT		

**Accords-cadres: prestations de services et intellectuelles**

Attributaire	CP	Ville	Objet du marché	Montant maximum H. T.	Date d'attribution
FABRICANT DE SIEGE SAS ACT 2	24750	Boulazac Isle Manoire	Rénovation des fauteuils du Cinéma Gérard Philippe	50 000,00 €	23/06/2025

**Accords-cadres: travaux**

Attributaire	CP	Ville	Objet du marché	Montant maximum H. T.	Date d'attribution
			NEANT		

## **LOCATIONS**

Le Conseil Municipal ayant délégué au Maire la compétence de décider de la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans, le Conseil Municipal est informé de la location des biens de la Commune (logements et garages communaux) aux conditions ci-dessous. Les loyers sont révisables au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année en fonction de la variation annuelle de l'indice IRL.

N° décision	Nature du bien	Adresse	Index	Surface	Date entrée	Durée location	Loyer/mois	Agent	Conciergerie
26/2025	Garage	10 rue de la Capucine			01/07/2025	3 ans + 3 ans	27,48 €	oui	non
30/2025	Appartement	13 rue de Bourgogne	29	105	01/08/2025	3 ans + 3 ans	503,18 €	oui	oui

## **DOMMAGE AUX BIENS :**

Date	Nature du sinistre	Lieu du sinistre	Observations
27/07/2025	2 Bacs à fleur HS + 4 panneaux de signalisation	138 rue d'Ensisheim	Expertise en-cours
28/07/2025	Vandalisme	Salle F. Cornet	Expertise en-cours

## **RESPONSABILITE CIVILE :**

Date	Nature du sinistre	Lieu du sinistre	Observations
12/06/2025	Vitre cassée suite à débroussaillage	ERZ	Déclaré PNAS
18/06/2025	Vitre cassée suite à débroussaillage	Garage Meyer	Déclaré PNAS
23/06/2025	Vitre cassée suite à débroussaillage	Parking Norauto	Déclaré PNAS
23/06/2025	Vitre cassée suite à débroussaillage	Place St-Michel	Déclaré PNAS
24/06/2025	Vitre cassée suite à débroussaillage	Rue Saint-Cloud	Déclaré PNAS
02/07/2025	Vitre cassée suite à débroussaillage	34 rue de l'Ancienne Filature	Déclaré PNAS
17/07/2025	Vitre cassée suite à débroussaillage	Place Emile Zola	Déclaré PNAS
26/08/2025	Vitre cassée suite à débroussaillage	Rue de la Capucine	Déclaré PNAS
26/08/2025	Vitre cassée suite à débroussaillage	Rue de Kingsheim	Déclaré PNAS

## **REMBOURSEMENTS :**

Date	Nature du sinistre	Lieu du sinistre	Estimation des dégâts	Remboursement Assurance
17/01/2025	Lampadaire HS Rue Jean Jacques Henner	Rue Jean-Jacques Henner	2 780,40 €	2 780,40 €

## **FLOTTE AUTOMOBILE :**

Date	Nature du sinistre	Lieu du sinistre	Observations
24/06/2025	Rue de Ruelisheim / un véhicule a percuté l'arrière de l'IVECO en stationnement	Rue de Ruelisheim	Déclaré à Groupama le 24/06
27/08/2025	Le véhicule de la ville a heurté le retro d'un véhicule en stationnement	Rue des Mines	Déclaré à Groupama le 28/08

## **DELIVRANCE ET REPRISE DES CONCESSIONS FUNERAIRES**

Le Conseil Municipal ayant délégué au Maire la compétence de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières, le Conseil Municipal est informé que du 14 juin au 26 août 2025 :

- 1 nouvelle concession de tombe a été octroyée,
- 1 nouvel emplacement a été attribué dans le columbarium,
- 15 concessions de tombes ont été renouvelées,
- 1 emplacement dans le columbarium a été renouvelé.

## **DROIT DE PREEMPTION URBAIN (DPU)**

- 1. Entre le 30 avril 2025 et le 22 juillet 2025, 57 déclarations d'intention d'aliéner** ont été présentées, pour lesquelles la Municipalité a renoncé à l'exercice du droit de préemption urbain.

Adresse du bien	Type du bien	Surface du logement ou du local en m <sup>2</sup>	Superficie du terrain	Références cadastrales
19 rue de Guebwiller	Maison individuelle	117 m <sup>2</sup>	8,17 ares	32 0263
5 rue Pasteur	Maison jumelée	76,67 m <sup>2</sup>	6,78 ares	63 0040

Adresse du bien	Type du bien	Surface du logement ou du local en m <sup>2</sup>	Superficie du terrain	Références cadastrales
<b>4 place du Donon</b>	Appartement + cave + garage	69,61 m <sup>2</sup>	210,31 ares	05 0394, 05 0396, 05 0489, 05 0491, 05 0492
<b>102 rue de la Camargue</b>	Maison accolée	NC	3,94 ares	26 0137, 26 0411, 26 0424
<b>103 rue de la Camargue</b>	Maison accolée	157 m <sup>2</sup>	4,32 ares	25 0102
<b>10 rue du Ballon</b>	Maison individuelle	125 m <sup>2</sup>	5,15 ares	05 0371
<b>5 rue du Rhône</b>	Garage	NC	83,88 ares	41 0233
<b>150 rue du Millepertuis</b>	Appartement + cave + annexe	76,20 m <sup>2</sup>	8,74 ares	57 0457
<b>203 rue du Docteur Albert Schweitzer</b>	Maison jumelée	NC	8,10 ares	71 0007
<b>20 rue des Blés</b>	Maison individuelle	115 m <sup>2</sup>	4,67 ares	04 0509, 57 0692
<b>2B rue Honoré de Balzac - Lotissement "Les Sylvines"</b>	Terrain		4,47 ares	57 0835
<b>6 rue Colette - Lotissement les "Sylvines"</b>	Terrain		5,17 ares	57 0837, 57 0838,
<b>9 rue de l'Ancienne Filature</b>	Appartement + cave	47,28 m <sup>2</sup>	78,44 ares	42 0177
<b>9 rue de la Résistance</b>	Appartement + 2 caves	76,68 m <sup>2</sup> 23m <sup>2</sup> cave	10,12 ares	68 0003, 68 0004
<b>2 rue du Markstein Résidence "La Forêt"</b>	Appartement + cave	81 m <sup>2</sup>	162,17 ares	05 0465, 05 0429, 05 0445
<b>9 rue de l'Ancienne Filature "Bât. 3"</b>	Appartement	78,19 m <sup>2</sup>	78,44 ares	42 0177
<b>Rue de la Camargue</b>	Garage	15 m <sup>2</sup>	0,15 ares	26 0325

<b>Adresse du bien</b>	<b>Type du bien</b>	<b>Surface du logement ou du local en m<sup>2</sup></b>	<b>Superficie du terrain</b>	<b>Références cadastrales</b>
<b>36 rue du Pelvoux</b>	Maison	111 m <sup>2</sup>	3,63 ares	04 0350
<b>22 rue du Muguet</b>	Maison individuelle	120 m <sup>2</sup>	5,9 ares	77 0090
<b>7 rue du Sénateur Gégauff</b>	Maison ainsi que terrain attenant	98,89 m <sup>2</sup>	4,73 ares	05 0431
<b>8A rue du Loucheur</b>	Maison individuelle	175 m <sup>2</sup>	10,65 ares	05 0406
<b>rue du Loucheur</b>	Appartement + cave + garage - Bâtiment en co-propriété	60,36 m <sup>2</sup>	82,11 ares	06 0032
<b>1 Impasse de la Lavande</b>	Maison individuelle	193,71 m <sup>2</sup>	7,68 ares	48 0195, 48 0197
<b>110 rue d'Ensisheim</b>	Entrepôt à usage commercial	NC	40,77 ares	32 0590, 32 0592, 32 0594
<b>102 rue de la Camargue</b>	Maison accolée	NC	3,94 ares	26 0137, 26 0424, 26 0411
<b>9 rue de Franche-Comté</b>	Terrain construit		0,01 are	68 C/0068
<b>7 rue de Franche-Comté</b>	Terrain		0,04 are	68 A/0069, 68 B/0069
<b>2 rue d'Illzach</b>	Immeuble d'habitation (4 appartements) + 2 garages	214,48 m <sup>2</sup>	2,61 ares	42 0074, 42 0157
<b>166 rue du Millepertuis</b>	Immeuble d'habitation	658,73 m <sup>2</sup>	32,87 ares	12 0314, 12 0204
<b>rue de la Forêt</b>	locaux d'activité	NC	7,17 ares	05 0568
<b>3 rue du Basilic</b>	Maison accolée	79,6 m <sup>2</sup>	6,69 ares	78 0009
<b>43 rue de Turenne</b>	Maison individuelle	103 m <sup>2</sup>	10,99 ares	61 0032

<b>Adresse du bien</b>	<b>Type du bien</b>	<b>Surface du logement ou du local en m<sup>2</sup></b>	<b>Superficie du terrain</b>	<b>Références cadastrales</b>
<b>7 rue des Cévennes</b>	Appartement	80,52 m <sup>2</sup>	8,79 ares	05 0430
<b>213 rue du Dr Albert Schweitzer</b>	Maison individuelle	143 m <sup>2</sup>	7,01 ares	71 0235, 71 0236
<b>132 rue d'Ensisheim</b>	Maison individuelle	142 m <sup>2</sup>	9,06 ares	32 0728
<b>8 rue du Ventron</b>	Appartement + cave + garage	86,62 m <sup>2</sup>	210,31 ares	05 0394, 05 0396, 05 0489
<b>37 rue de Sultz</b>	Maison individuelle	124,94 m <sup>2</sup>	10,79 ares	13 0183, 13 0185
<b>1 rue du Berry</b>	Maison jumelée	85 m <sup>2</sup>	5 ares	73 0065
<b>11 rue du Peuplier</b>	Maison individuelle	93,04 m <sup>2</sup>	4,15 ares	34 0225
<b>rue Loucheur</b>	Appartement + cave + garage	61,30 m <sup>2</sup>	210,31 ares	05 0394, 05 0396, 05 0489
<b>rue du Markstein</b>	Garage		162,17 ares	05 0429, 05 0445, 05 0463
<b>9 rue du Chêne</b>	Maison individuelle	136 m <sup>2</sup>	5,03 ares	33 0104
<b>rue du Markstein</b>	Appartement + cave	88,22 m <sup>2</sup>	112,16 ares	05 0454, 05 0468
<b>rue d'Illzach</b>	Terrain		9,28 ares	41 0660
<b>2 rue Hansi</b>	Appartement + 2 parkings	73,05 m <sup>2</sup>	16,02 ares	54 0127
<b>14 rue de Colmar</b>	Appartement + cour + garage + terrasse	123 m <sup>2</sup>	6,79 ares	63 0108, 63 0126, 63 0123
<b>14 rue Gustave Flaubert</b>	Maison individuelle	170 m <sup>2</sup>	3,14 ares	57 0741

Adresse du bien	Type du bien	Surface du logement ou du local en m <sup>2</sup>	Superficie du terrain	Références cadastrales
<b>4 rue du Romarin</b>	Appartement + cave	64,09 m <sup>2</sup>	6,54 ares	77 0175, 77 0078, 77 0176, 77 0194, 77 0196, 77 0076
<b>12 rue des Marguerites</b>	Maison accolée	64 m <sup>2</sup>	3,48 ares	83 0191
<b>rue du Markstein</b>	Appartement + cellier	80,11 m <sup>2</sup>	112,16 ares	05 0454, 05 0468
<b>8 rue Paul Eluard</b>	Maison individuelle	NC	5,58 ares	31 0507
<b>24 rue du Markstein</b>	Local d'activité	120,81 m <sup>2</sup>	7,17 ares	05 0568, 05 0611, 05 0612
<b>19 rue Rapp</b>	Maison accolée	82 m <sup>2</sup>	5,53 ares	60 0014
<b>2 rue du Ventron</b>	Appartement + cave	NC	210,31 ares	05 394, 05 396, 05 489
<b>26 rue de Colmar</b>	maison individuelle	118,10 m <sup>2</sup>	12,04 ares	60 0092, 60 0095
<b>10 rue Charles Darwin</b>	Maison individuelle	NC	7,91 ares	65 0105, 65 0109, 65 0118
<b>7 rue de Franche-Comté</b>	Maison individuelle, piscine, pergola et abris de jardin	140 m <sup>2</sup>	6,60 ares	68 (détachement parcelles 0069 et 0068 en cours)

**2. Entre le 30 avril 2025 et le 22 juillet 2025, 2 déclarations d'intention d'aliéner** relatives à une zone d'activité économique ont été présentées à m2A pour lesquelles l'agglomération a renoncé à l'exercice du droit de préemption urbain

Adresse du bien	Type du bien	Surface du logement ou du local en m <sup>2</sup>	Superficie du terrain	Références cadastrales
<b>2 rue du Ried</b>	Bâtiment industriel	1630 m <sup>2</sup>	70,63 ares	52 0295, 52 0298
<b>5 rue de la Guadeloupe</b>	Bureaux entrepôt +	138 m <sup>2</sup>	4,64 ares	52 0384

## **PLAINTES DEPOSEES PAR LA VILLE**

Le Conseil Municipal ayant délégué au Maire la compétence de déposer des plaintes, le Conseil Municipal est informé que du 14 juin au 26 août 2025 :

6 plaintes ont été déposées :

- 16 juillet 2025 : Détérioration d'un établissement scolaire (bris de vitres aux sanitaires extérieurs – Elém. Curie)
- 06 août 2025 : Intrusion et dégradations (salle de sport Florimont Cornet)
- 11 août 2025 : Dégradations (boîte aux livres de la MJC Fernand-Anna)
- 20 août 2025 : Dégradations (véhicule minibus Service Jeunesse sur parking Espace Roger Zimmermann)
- 22 août 2025 : Intrusion et dégradations (salle de sport Florimont Cornet)
- 22 août 2025 : Dépôt sauvage (sur terrain Ville, rue de La Forêt)

## **PERSONNEL COMMUNAL**

Par délibération en date du 5 juin 2020, le Conseil Municipal a délégué au Maire la compétence relative au fait « d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle ».

Un contentieux du personnel est en cours et est référencé comme suit : dossier n°2409054 relatif à un agent non titulaire ayant déposé auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg un recours de la décision prise à son encontre par Monsieur le Maire de la Commune de Wittenheim.

La Ville de Wittenheim a confié la défense de ses intérêts au cabinet d'avocats QUARTIS de Strasbourg.

## **DEPOT DES DEMANDES D'AUTORISATIONS D'URBANISME PAR LA COMMUNE**

En application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire a reçu du Conseil Municipal délégation pour procéder, dans tous les cas, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux d'un montant inférieur ou égal à 1 000 000 € HT. Ont ainsi été déposées :

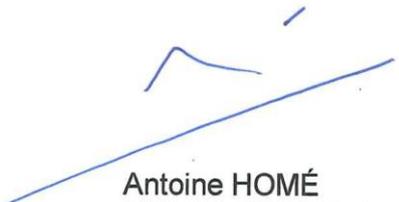
- le 8 avril 2025, pour l'école élémentaire Bastian sise rue de la Résistance à Wittenheim une Autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un Établissement Recevant du Public (ERP) ainsi qu'un Permis de construire ;
- le 28 avril 2025, une Déclaration préalable pour l'école élémentaire Sainte-Barbe sise 18A rue Bruat à Wittenheim.



Laurence FAYE  
Secrétaire de séance



POUR EXTRAIT CONFORME



Antoine HOMÉ  
Maire de Wittenheim

DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 29  
Présents : 26  
Absent : 0  
Excusés : 3  
Représentés : 2

**Nombre de suffrages exprimés :**

Pour : 28  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Date de la convocation :  
18 septembre 2025

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Sous la présidence de Monsieur Antoine HOMÉ, Maire de la  
Ville de Wittenheim

Séance du 26 septembre 2025

**Présents :**

Monsieur Antoine HOMÉ, Madame Ginette RENCK, Monsieur Philippe RICHERT, Madame Anne-Catherine LUTOLF-CAMORALI, Monsieur Joseph WEISBECK, Madame Christiane Rose KIRY, Monsieur Pierre PARRA, Madame Alexandra SAUNUS, Monsieur Hechame KAIDI, Madame Ouïjdane ANOU, Madame Rebecca SPADI-VOEGTLER, Monsieur Joseph RUBRECHT, Madame Naoual BRITSCHU, Monsieur Philippe FLAMAND, Madame Anne-Alexandra ROMANIEW, Madame Sonia ZIMMERMANN, Monsieur Christian ROTH, Monsieur Norbert REINDERS, Monsieur Annunziato STRATI, Monsieur Maurice LOIBL, Madame Martine DELERS, Madame Sylvie MURINO, Monsieur Stephan FREY, Madame Clélia GUENIN, Monsieur François ROTH, Madame Ghislaine BUESSLER.

**Excusés :**

Monsieur Christophe BLANK, Madame Chantal RUBINO, Madame Corine SIMON.

**Procurations :**

Madame Chantal RUBINO pouvoir à Monsieur Philippe RICHERT, Madame Corine SIMON pouvoir à Madame Ghislaine BUESSLER.

**POINT N° 5 - FINANCES COMMUNALES - DECISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET VILLE**

La décision modificative n°1 de l'exercice 2025 du budget Ville a vocation à ajuster les inscriptions budgétaires du Budget Primitif.

La décision modificative n°1 s'équilibre comme suit :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	57 390,00 €	57 390,00 €
FONCTIONNEMENT	46 200,00 €	46 200,00 €
TOTAUX	103 590,00 €	103 590,00 €

Les ajustements portent principalement pour la section d'investissement sur :

- Chapitre 20 : ajustement des crédits d'études des projets et des opérations en cours pour le Commissariat de police et l'école élémentaire Fernand-Anna,
- Chapitre 21 : ajustements en fonction des montants prévisionnels et réalisés et imprévus : achat de bordures de tombes au cimetière, extension de réseau électrique, grosses réparations sur véhicules, paniers de basket, mobilier urbain, vidéoprojecteur salle Sainte-Marie, terrain multisports,
- Chapitre 23 : ajustements des crédits de travaux en fonction des réalisations.

Les crédits de recettes en investissement sont constitués principalement par la déconsignation des sommes réservées pour les extensions du réseau électrique lorsque la réglementation imposait aux collectivités de payer une partie du coût de l'extension.

Les crédits sont ajustés en section de fonctionnement comme suit :

- Chapitre 011 : crédits complémentaires pour les produits d'entretien professionnels pour le CTM, pour les locations de matériel pour les manifestations, pour l'entretien bois et forêts (Sahel Vert), en études pour la confection du Règlement Municipal des Constructions et en honoraires informatiques (One Spatial) et contentieux (Vulcan, Stocamine, ...), compensés en grande partie par des réductions de crédits sur d'autres lignes budgétaires,
- Chapitre 012 : abondement du poste médecine du travail,
- Chapitre 65 : subventions exceptionnelles pour le sinistre lié aux feux de forêt dans l'Aude et la Société de gymnastique MDPA ainsi qu'un crédit pour équilibrer le budget Commissariat de Police.

Les crédits complémentaires de la section de fonctionnement proviennent principalement de remboursements de frais par des tiers et de l'encaissement de produits fiscaux liés à un rôle supplémentaire.

Pour les 2 sections, les dotations relatives au calcul des amortissements et provisions nécessitent des ajustements de crédits en écritures d'ordre.

Les détails des mouvements sur les deux sections figurent sur le document annexe.

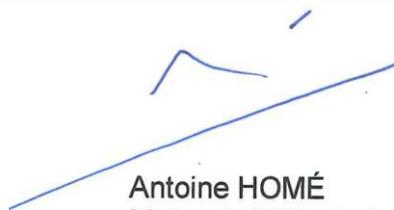
## LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité

- approuve la décision modificative n° 1 du budget Ville.

POUR EXTRAIT CONFORME



Laurence FAYE  
Secrétaire de séance



Antoine HOMÉ  
Maire de Wittenheim

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 29  
Présents : 26  
Absent : 0  
Excusés : 3  
Représentés : 2

**Nombre de suffrages exprimés :**

Pour : 28  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Date de la convocation :  
18 septembre 2025

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Sous la présidence de Monsieur Antoine HOMÉ, Maire de la  
Ville de Wittenheim

Séance du 26 septembre 2025

**Présents :**

Monsieur Antoine HOMÉ, Madame Ginette RENCK, Monsieur Philippe RICHERT, Madame Anne-Catherine LUTOLF-CAMORALI, Monsieur Joseph WEISBECK, Madame Christiane Rose KIRY, Monsieur Pierre PARRA, Madame Alexandra SAUNUS, Monsieur Hechame KAIDI, Madame Ouïjdane ANOU, Madame Rebecca SPADI-VOEGTLER, Monsieur Joseph RUBRECHT, Madame Naoual BRITSCHU, Monsieur Philippe FLAMAND, Madame Anne-Alexandra ROMANIEW, Madame Sonia ZIMMERMANN, Monsieur Christian ROTH, Monsieur Norbert REINDERS, Monsieur Annunziato STRATI, Monsieur Maurice LOIBL, Madame Martine DELERS, Madame Sylvie MURINO, Monsieur Stephan FREY, Madame Clélia GUENIN, Monsieur François ROTH, Madame Ghislaine BUESSLER.

**Excusés :**

Monsieur Christophe BLANK, Madame Chantal RUBINO, Madame Corine SIMON.

**Procurations :**

Madame Chantal RUBINO pouvoir à Monsieur Philippe RICHERT, Madame Corine SIMON pouvoir à Madame Ghislaine BUESSLER.

**POINT N° 6 - FINANCES COMMUNALES - DECISION MODIFICATIVE N°2 - BUDGET EAU POTABLE SUBDELEGATION M2A**

La décision modificative n°2 du budget Eau permet d'opérer la reprise au budget des résultats de clôture 2024 en fonctionnement et en investissement ainsi que des ajustements en dépenses et recettes. La décision modificative est équilibrée comme suit :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
EXPLOITATION	5 514 €	5 514 €
INVESTISSEMENT	3 450 €	3 450 €
TOTAL	8 964 €	8 964 €

Voir le document en annexe.

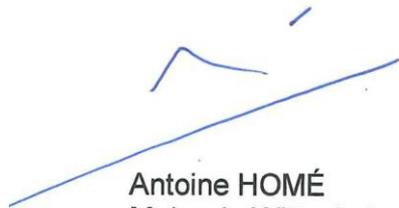
**LE CONSEIL MUNICIPAL** à l'unanimité

- approuve la décision modificative n° 2 du budget Eau potable subdélégation m2A.

POUR EXTRAIT CONFORME



Laurence FAYE  
Secrétaire de séance



Antoine HOMÉ  
Maire de Wittenheim

DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 29  
Présents : 26  
Absent : 0  
Excusés : 3  
Représentés : 2

**Nombre de suffrages exprimés :**

Pour : 28  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Date de la convocation :  
18 septembre 2025

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Sous la présidence de Monsieur Antoine HOMÉ, Maire de la  
Ville de Wittenheim

Séance du 26 septembre 2025

**Présents :**

Monsieur Antoine HOMÉ, Madame Ginette RENCK, Monsieur Philippe RICHERT, Madame Anne-Catherine LUTOLF-CAMORALI, Monsieur Joseph WEISBECK, Madame Christiane Rose KIRY, Monsieur Pierre PARRA, Madame Alexandra SAUNUS, Monsieur Hechame KAIDI, Madame Ouïjdane ANOU, Madame Rebecca SPADI-VOEGTLER, Monsieur Joseph RUBRECHT, Madame Naoual BRITSCHU, Monsieur Philippe FLAMAND, Madame Anne-Alexandra ROMANIEW, Madame Sonia ZIMMERMANN, Monsieur Christian ROTH, Monsieur Norbert REINDERS, Monsieur Annunziato STRATI, Monsieur Maurice LOIBL, Madame Martine DELERS, Madame Sylvie MURINO, Monsieur Stephan FREY, Madame Clélia GUENIN, Monsieur François ROTH, Madame Ghislaine BUESSLER.

**Excusés :**

Monsieur Christophe BLANK, Madame Chantal RUBINO, Madame Corine SIMON.

**Procurations :**

Madame Chantal RUBINO pouvoir à Monsieur Philippe RICHERT, Madame Corine SIMON pouvoir à Madame Ghislaine BUESSLER.

**POINT N° 7 - FINANCES COMMUNALES - BUDGET PRIMITIF 2025 - COMMISSARIAT DE POLICE**

Pour faire suite à la délibération du 27 juin dernier, et malgré le budget joint au rapport et à la délibération, l'approbation formelle du budget est nécessaire.

Après sa présentation, le projet de Budget Primitif 2025 du Commissariat de police est arrêté en dépenses et en recettes comme suit :

	Dépenses	Recettes
<b>Section de fonctionnement</b>	<b>62 000 €</b>	<b>62 000 €</b>
Opérations réelles	42 000 €	62 000 €
Opérations d'ordre	20 000 €	- €
<b>Section d'investissement</b>	<b>800 000 €</b>	<b>800 000 €</b>
Opérations réelles	800 000 €	780 000 €
Opérations d'ordre	- €	20 000 €
<b>Budget total</b>	<b>862 000 €</b>	<b>862 000 €</b>

Le projet de budget prévoit principalement en section de fonctionnement les crédits pour les assurances multirisques et dommage-construction ainsi que l'étude thermique et les taxes liées au bâtiment. Les recettes proviennent principalement du budget Ville en subvention d'équilibre cette année et les loyers partiels correspondant à la période de création du budget.

Il prévoit également les crédits d'investissement pour financer les premiers acomptes d'avance de travaux en dépenses qui s'équilibrent par les subventions à recevoir en recettes.

Voir document joint.

**LE CONSEIL MUNICIPAL** à l'unanimité

- approuve le Budget Primitif 2025 du Commissariat de police.

POUR EXTRAIT CONFORME



Laurence FAYE  
Secrétaire de séance




Antoine HOMÉ  
Maire de Wittenheim

DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 29  
Présents : 26  
Absent : 0  
Excusés : 3  
Représentés : 2

**Nombre de suffrages exprimés :**

Pour : 28  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Date de la convocation :  
18 septembre 2025

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Sous la présidence de Monsieur Antoine HOMÉ, Maire de la  
Ville de Wittenheim

Séance du 26 septembre 2025

**Présents :**

Monsieur Antoine HOMÉ, Madame Ginette RENCK, Monsieur Philippe RICHERT, Madame Anne-Catherine LUTOLF-CAMORALI, Monsieur Joseph WEISBECK, Madame Christiane Rose KIRY, Monsieur Pierre PARRA, Madame Alexandra SAUNUS, Monsieur Hechame KAIDI, Madame Ouïjdane ANOU, Madame Rebecca SPADI-VOEGTLER, Monsieur Joseph RUBRECHT, Madame Naoual BRITSCHU, Monsieur Philippe FLAMAND, Madame Anne-Alexandra ROMANIEW, Madame Sonia ZIMMERMANN, Monsieur Christian ROTH, Monsieur Norbert REINDERS, Monsieur Annunziato STRATI, Monsieur Maurice LOIBL, Madame Martine DELERS, Madame Sylvie MURINO, Monsieur Stephan FREY, Madame Clélia GUENIN, Monsieur François ROTH, Madame Ghislaine BUESSLER.

**Excusés :**

Monsieur Christophe BLANK, Madame Chantal RUBINO, Madame Corine SIMON.

**Procurations :**

Madame Chantal RUBINO pouvoir à Monsieur Philippe RICHERT, Madame Corine SIMON pouvoir à Madame Ghislaine BUESSLER.

**POINT N° 8 - FINANCES COMMUNALES - BUDGET PRIMITIF 2026 - EAU POTABLE  
SUBDELEGATION M2A**

En date du 30 septembre 2022, le Conseil Municipal a approuvé la création d'un nouveau budget annexe M49 dédié au suivi des opérations portées au nom et pour le compte de m2A dans le cadre de la convention de délégation du service eau potable de Mulhouse Alsace Agglomération comme suit : Budget annexe M49 « Eau Potable » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Il convient pour 2026 de voter le nouveau budget permettant de retracer les opérations réalisées dans le cadre de cette délégation pour le compte de la Régie Eau Potable m2A. Le projet de Budget Primitif 2026 Eau potable est arrêté en dépenses et en recettes comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section d'exploitation	63 300 €	63 300 €
Section d'investissement	653 000 €	653 000 €
<i>Dont Reports 2025</i>	<i>168 000 €</i>	<i>168 000 €</i>
Budget total	716 300 €	716 300 €

Voir détail dans le document joint en annexe.

**LE CONSEIL MUNICIPAL** à l'unanimité

- adopte le Budget Primitif 2026 Eau potable subdélégation m2A.

POUR EXTRAIT CONFORME



Laurence FAYE  
Secrétaire de séance



Antoine HOMÉ  
Maire de Wittenheim

DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 29  
Présents : 26  
Absent : 0  
Excusés : 3  
Représentés : 2

**Nombre de suffrages exprimés :**

Pour : 28  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Date de la convocation :  
18 septembre 2025

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Sous la présidence de Monsieur Antoine HOMÉ, Maire de la  
Ville de Wittenheim

Séance du 26 septembre 2025

**Présents :**

Monsieur Antoine HOMÉ, Madame Ginette RENCK, Monsieur Philippe RICHERT, Madame Anne-Catherine LUTOLF-CAMORALI, Monsieur Joseph WEISBECK, Madame Christiane Rose KIRY, Monsieur Pierre PARRA, Madame Alexandra SAUNUS, Monsieur Hechame KAIDI, Madame Ouïjdane ANOU, Madame Rebecca SPADI-VOEGTLER, Monsieur Joseph RUBRECHT, Madame Naoual BRITSCHU, Monsieur Philippe FLAMAND, Madame Anne-Alexandra ROMANIEW, Madame Sonia ZIMMERMANN, Monsieur Christian ROTH, Monsieur Norbert REINDERS, Monsieur Annunziato STRATI, Monsieur Maurice LOIBL, Madame Martine DELERS, Madame Sylvie MURINO, Monsieur Stephan FREY, Madame Clélia GUENIN, Monsieur François ROTH, Madame Ghislaine BUESSLER.

**Excusés :**

Monsieur Christophe BLANK, Madame Chantal RUBINO, Madame Corine SIMON.

**Procurations :**

Madame Chantal RUBINO pouvoir à Monsieur Philippe RICHERT, Madame Corine SIMON pouvoir à Madame Ghislaine BUESSLER.

**POINT N° 9 - FINANCES COMMUNALES - DROITS ET TARIFS MUNICIPAUX 2025 - CREATION DE NOUVEAUX TARIFS DE VENTE DU BOIS**

Dans le cadre des délégations de compétences du Conseil Municipal au Maire et selon la délibération du 5 juin 2020, le Maire peut : « fixer, dans les limites déterminées par le Conseil Municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ».

Le Conseil Municipal lors de sa séance du 2 décembre 2024 a fixé l'évolution de certains tarifs 2025. Les droits et tarifs sont ensuite fixés par décision du Maire dans le cadre de sa délégation.

Cependant, il convient de créer un nouveau tarif de vente du bois. Il est en effet proposé aux particuliers d'acheter du bois débardé situé le long des chemins forestiers, évitant ainsi le débardage des lots en fonds de coupe. Des lots seront préparés par l'ONF puis feront l'objet d'une mise aux enchères à l'automne. La Ville fixera le prix de vente initial conformément aux prix du marché.

Il est à noter que la Ville procédera également à l'alignement du tarif de vente du stère de bois sur les tarifs du marché actuel.

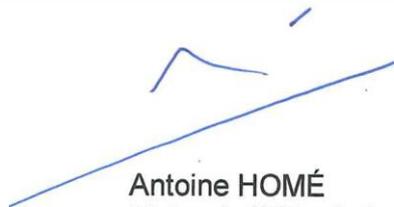
#### **LE CONSEIL MUNICIPAL** à l'unanimité

- décide de créer des tarifs bois d'industrie en long (grumes de 10 à 12 m de bois de chauffage) en fonction des essences, exprimés en €/m<sup>3</sup>.

POUR EXTRAIT CONFORME



Laurence FAYE  
Secrétaire de séance



Antoine HOMÉ  
Maire de Wittenheim

DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 29  
Présents : 26  
Absent : 0  
Excusés : 3  
Représentés : 2

**Nombre de suffrages exprimés :**

Pour : 28  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Date de la convocation :  
18 septembre 2025

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Sous la présidence de Monsieur Antoine HOMÉ, Maire de la  
Ville de Wittenheim

Séance du 26 septembre 2025

**Présents :**

Monsieur Antoine HOMÉ, Madame Ginette RENCK, Monsieur Philippe RICHERT, Madame Anne-Catherine LUTOLF-CAMORALI, Monsieur Joseph WEISBECK, Madame Christiane Rose KIRY, Monsieur Pierre PARRA, Madame Alexandra SAUNUS, Monsieur Hechame KAIDI, Madame Ouïjdane ANOU, Madame Rebecca SPADI-VOEGLER, Monsieur Joseph RUBRECHT, Madame Naoual BRITSCHU, Monsieur Philippe FLAMAND, Madame Anne-Alexandra ROMANIEW, Madame Sonia ZIMMERMANN, Monsieur Christian ROTH, Monsieur Norbert REINDERS, Monsieur Annunziato STRATI, Monsieur Maurice LOIBL, Madame Martine DELERS, Madame Sylvie MURINO, Monsieur Stephan FREY, Madame Clélia GUENIN, Monsieur François ROTH, Madame Ghislaine BUESSLER.

**Excusés :**

Monsieur Christophe BLANK, Madame Chantal RUBINO, Madame Corine SIMON.

**Procurations :**

Madame Chantal RUBINO pouvoir à Monsieur Philippe RICHERT, Madame Corine SIMON pouvoir à Madame Ghislaine BUESSLER.

**POINT N°10 - PERSONNEL COMMUNAL - MODIFICATION DE L'ETAT DES EFFECTIFS**

Afin de pérenniser certains postes, de tenir compte des mouvements de personnel et de la réussite aux examens professionnels de certains agents ainsi que du nombre d'inscriptions dans les disciplines enseignées au sein de l'école de musique et de danse de la Ville, il y a lieu de créer les postes ci-dessous et de modifier le tableau des effectifs en conséquence.

**CREATION DE POSTES POUR LE BUDGET VILLE :**

**Filière administrative**

- ✓ Création d'1 poste de Responsable Administratif du Service Patrimoine Communal à Temps Complet dont les missions seront les suivantes :
- Assurer le suivi administratif et financier du service ;
- Elaborer et suivre le budget du service ;

- Gérer les demandes de subvention ;
- Encadrer l'équipe du pôle administratif du service.

L'exercice de ces fonctions exige une formation de niveau 5 ou 6 dans le domaine des finances publiques et/ou de l'administration, des connaissances des fonds de subventions ainsi que la maîtrise de la recherche de cofinancements.

Il s'agit d'un emploi ayant vocation à être occupé par un agent titulaire ; à défaut il pourra être pourvu par un recrutement contractuel sur le fondement de l'article L 332-8 du code général de la fonction publique autorisant les collectivités territoriales à recruter des contractuels de catégorie B si la nature des fonctions ou les besoins du service le justifient. Si un contractuel devait être recruté, il le serait pour une durée de 3 ans renouvelable, par référence à un échelon des grades du cadre d'emplois de rédacteur territorial selon l'expérience, percevrait le supplément familial de traitement et le cas échéant, les primes et indemnités instituées par l'assemblée délibérante.

La Ville a lancé la procédure de recrutement par le biais d'une annonce auprès du Centre de Gestion du Haut-Rhin et sur son site internet.

### **Filière technique**

- ✓ Création de 2 postes d'électricien bâtiments/éclairage public à Temps Complet dont les missions seront les suivantes :
  - assurer des opérations de maintenance curative sur les installations électriques basse tension
  - réaliser des opérations de maintenance préventive sur l'ensemble du patrimoine bâti
  - réaliser des petites installations dans le cadre de rénovations ou de réaménagements d'installations électriques dans les bâtiments communaux
  - assurer des opérations de maintenance préventive (remplacement de composants) et curative (dépannage et mise en sécurité) sur le réseau d'éclairage public et le réseau de signalisation routière lumineuse
  - mettre en place et suivre le bon fonctionnement des illuminations de Noël
  - mettre en œuvre des installations électriques dédiées aux cérémonies et manifestations événementielles organisées par la municipalité, en intérieur comme en extérieur.

L'exercice de ces fonctions exige un CAP, BEP ou BAC PRO en lien avec la maintenance électrique bâtiments ou réseaux exigé, la maîtrise des techniques de recherche de pannes et de la lecture des schémas électriques, des connaissances des réglementations électriques en vigueur.

Il s'agit d'emplois ayant vocation à être occupés par des agents titulaires ; à défaut ils pourront être pourvus par des recrutements contractuels sur le fondement de l'article L 332-8 du code général de la fonction publique autorisant les collectivités territoriales à recruter des contractuels de catégorie C si la nature des fonctions ou les besoins du service le justifient. Si un contractuel devait être recruté, il le serait pour une durée de 3 ans renouvelable, par référence à un échelon du grade d'adjoint technique territorial selon l'expérience, percevrait le supplément familial de traitement et le cas échéant, les primes et indemnités instituées par l'assemblée délibérante.

- ✓ Création d'1 poste de plombier/sanitaire à Temps Complet dont les missions seront les suivantes :

- assurer la maintenance curative des équipements sanitaires des bâtiments communaux à la suite de signalement de dysfonctionnement
- assurer la maintenance préventive de ces mêmes équipements
- réaliser des travaux neufs dans le cadre de petites opérations d'aménagement dans les bâtiments communaux.

L'exercice de ces fonctions exige un CAP, BEP ou BAC PRO dans les métiers de la plomberie, du chauffage, de la maintenance des bâtiments ou une expérience significative dans ces domaines, la maîtrise des techniques de brasure, des connaissances des techniques de lecture de schémas et de plans et des différents types d'équipements et de matériels mis à disposition.

Il s'agit d'un emploi ayant vocation à être occupé par un agent titulaire ; à défaut il pourra être pourvu par un recrutement contractuel sur le fondement de l'article L 332-8 du code général de la fonction publique autorisant les collectivités territoriales à recruter des contractuels de catégorie C si la nature des fonctions ou les besoins du service le justifient. Si un contractuel devait être recruté, il le serait pour une durée de 3 ans renouvelable, par référence à un échelon du grade d'adjoint technique territorial selon l'expérience, percevrait le supplément familial de traitement et le cas échéant, les primes et indemnités instituées par l'assemblée délibérante.

- ✓ Création de 4 postes d'agent d'entretien des bâtiments communaux à Temps Non Complet (1 poste à 74,67 %, 1 poste à 68,67 %, 1 poste à 60 % et 1 poste à 59,33 %) dont les missions seront les suivantes :
  - nettoyer les locaux administratifs, techniques ou spécialisés
  - trier et évacuer les déchets courants
  - assurer un entretien plus poussé des locaux pendant les vacances scolaires
  - respecter les règles d'hygiène et de sécurité
  - assurer le service des vins d'honneur organisés par la Ville dans le cadre de différents événements et manifestations.

L'exercice de ces fonctions exige des connaissances des techniques d'entretien et d'utilisation des produits, des connaissances et application des règles d'hygiène et de sécurité ainsi que des connaissances des gestes et postures adaptés à ces fonctions.

Il s'agit d'emplois ayant vocation à être occupés par des agents titulaires ; à défaut ils pourront être pourvus par des recrutements contractuels sur le fondement de l'article L 332-8 du code général de la fonction publique autorisant les collectivités territoriales à recruter des contractuels de catégorie C si la nature des fonctions ou les besoins du service le justifient. Si un contractuel devait être recruté, il le serait pour une durée de 3 ans renouvelable, par référence à un échelon du grade d'adjoint technique territorial selon l'expérience, percevrait le supplément familial de traitement et le cas échéant, les primes et indemnités instituées par l'assemblée délibérante.

- ✓ Création d'1 poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à TNC 67,33 %
- ✓ Création d'1 poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à TNC 57,33 %
- ✓ Création d'1 poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à TNC 91,12 %
- ✓ Création d'1 poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à TNC 78,14 %
- ✓ Création d'1 poste d'adjoint technique à TNC 74,67 %
- ✓ Création de 2 postes d'adjoint technique à TNC 61,33 %
- ✓ Création d'1 poste d'adjoint technique à TNC 41,33 %

## Filière culturelle

- ✓ Création d'1 poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet 51,25%
- ✓ Création d'1 poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet 26,25%
- ✓ Création d'1 poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet 21,25%

## Filière sportive

- ✓ Création d'1 poste d'opérateur territorial des activités physiques et sportives qualifié à Temps complet

## LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité

- approuve les éléments susvisés ainsi que les états des effectifs des filières administrative, technique, culturelle et sportive du budget Ville joints en annexe ;
- précise que les crédits nécessaires à ces dépenses sont prévus aux budget 2025 et suivants de la Ville ;
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives nécessaires.

POUR EXTRAIT CONFORME



Laurence FAYE  
Secrétaire de séance



Antoine HOMÉ  
Maire de Wittenheim

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 29

Présents : 26

Absent : 0

Excusés : 3

Représentés : 2

**Nombre de suffrages exprimés :**

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

Date de la convocation :

18 septembre 2025

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Sous la présidence de Monsieur Antoine HOMÉ, Maire de la  
Ville de Wittenheim

Séance du 26 septembre 2025

**Présents :**

Monsieur Antoine HOMÉ, Madame Ginette RENCK, Monsieur Philippe RICHERT, Madame Anne-Catherine LUTOLF-CAMORALI, Monsieur Joseph WEISBECK, Madame Christiane Rose KIRY, Monsieur Pierre PARRA, Madame Alexandra SAUNUS, Monsieur Hechame KAIDI, Madame Ouijdane ANOU, Madame Rebecca SPADI-VOEGTLER, Monsieur Joseph RUBRECHT, Madame Naoual BRITSCHU, Monsieur Philippe FLAMAND, Madame Anne-Alexandra ROMANIEW, Madame Sonia ZIMMERMANN, Monsieur Christian ROTH, Monsieur Norbert REINDERS, Monsieur Annunziato STRATI, Monsieur Maurice LOIBL, Madame Martine DELERS, Madame Sylvie MURINO, Monsieur Stephan FREY, Madame Clélia GUENIN, Monsieur François ROTH, Madame Ghislaine BUESSLER.

**Excusés :**

Monsieur Christophe BLANK, Madame Chantal RUBINO, Madame Corine SIMON.

**Procurations :**

Madame Chantal RUBINO pouvoir à Monsieur Philippe RICHERT, Madame Corine SIMON pouvoir à Madame Ghislaine BUESSLER.

**POINT N°11 - PERSONNEL COMMUNAL - PRÉCISIONS RELATIVES À LA QUOTITÉ DE TRAVAIL DANS LE CADRE D'EMPLOIS TEMPORAIRES**

La Commune se trouve régulièrement confrontée à des besoins de personnel saisonnier ou occasionnel pouvant être couverts par le recrutement d'agents non titulaires à temps complet et à temps non complet.

Ces recrutements sont autorisés par la délibération n°7 du 29 septembre 2011. Toutefois, cette délibération ne précise pas la quotité de travail. A la demande de la Trésorerie et afin de régulariser les situations d'agents, il y a lieu de préciser le temps de travail comme suit :

- ✓ 1 poste d'agent d'entretien des bâtiments communaux à TNC 68,67%, pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2024 au 30 avril 2025, en raison d'un accroissement d'activité,
- ✓ 1 poste d'agent d'entretien des bâtiments communaux à TNC 56,86%, pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2024 au 30 avril 2025, en raison d'un accroissement d'activité,

- ✓ 1 poste d'électricien sur le grade d'adjoint technique territorial à Temps Complet pour la période du 23 février au 22 août 2025, en raison d'un accroissement d'activité,
  - ✓ 1 poste d'agent d'entretien des bâtiments communaux à TNC 74,67% pour la période du 1<sup>er</sup> mars au 31 août 2025, en raison d'un accroissement d'activité,
  - ✓ 1 poste d'agent d'entretien des bâtiments communaux à TNC 94% pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2025 au 31 mars 2026, en raison d'un accroissement d'activité,
  - ✓ 1 poste d'agent d'entretien des bâtiments communaux à TNC 74,67% pour la période du 1<sup>er</sup> août 2025 au 31 janvier 2026, en raison d'un accroissement d'activité,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2313-1 et R2313-3 ;
- VU le Code Général de la Fonction publique, et notamment ses articles L313-1 et suivants, ses articles L411-1 et suivants et le 2° de son article L332-23 ;
- VU le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet, et notamment son article 3 ;

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL** à l'unanimité

- décide d'établir les emplois temporaires d'électricien à temps complet et d'agent d'entretien des bâtiments communaux à temps non complet selon les modalités susvisées, au titre d'un besoin saisonnier d'activité ;
- précise que les crédits nécessaires à ces dépenses sont prévus au Budget 2025 et suivants de la Ville ;
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives nécessaires aux recrutements sur ces emplois.

POUR EXTRAIT CONFORME



Laurence FAYE  
Secrétaire de séance



Antoine HOMÉ  
Maire de Wittenheim

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 29  
Présents : 26  
Absent : 0  
Excusés : 3  
Représentés : 2

**Nombre de suffrages exprimés :**

Pour : 28  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Date de la convocation :  
18 septembre 2025

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Sous la présidence de Monsieur Antoine HOMÉ, Maire de la  
Ville de Wittenheim

Séance du 26 septembre 2025

**Présents :**

Monsieur Antoine HOMÉ, Madame Ginette RENCK, Monsieur Philippe RICHERT, Madame Anne-Catherine LUTOLF-CAMORALI, Monsieur Joseph WEISBECK, Madame Christiane Rose KIRY, Monsieur Pierre PARRA, Madame Alexandra SAUNUS, Monsieur Hechame KAIDI, Madame Ouïjdane ANOU, Madame Rebecca SPADI-VOEGLER, Monsieur Joseph RUBRECHT, Madame Naoual BRITSCHU, Monsieur Philippe FLAMAND, Madame Anne-Alexandra ROMANIEW, Madame Sonia ZIMMERMANN, Monsieur Christian ROTH, Monsieur Norbert REINDERS, Monsieur Annunziato STRATI, Monsieur Maurice LOIBL, Madame Martine DELERS, Madame Sylvie MURINO, Monsieur Stephan FREY, Madame Clélia GUENIN, Monsieur François ROTH, Madame Ghislaine BUESSLER.

**Excusés :**

Monsieur Christophe BLANK, Madame Chantal RUBINO, Madame Corine SIMON.

**Procurations :**

Madame Chantal RUBINO pouvoir à Monsieur Philippe RICHERT, Madame Corine SIMON pouvoir à Madame Ghislaine BUESSLER.

**POINT N°12 - SOLIDARITÉ AVEC L'AUDE - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION DES MAIRES DE L'AUDE**

Des incendies dévastateurs ont frappé le massif des Corbières dans l'Aude au mois d'août, impactant gravement quinze communes audoises et provoquant une catastrophe humaine, sociale, environnementale et économique.

Grâce à l'action exemplaire et salutaire des services de secours, les incendies ont pu être maîtrisés, laissant derrière eux une population meurtrie et un bilan matériel lourd (plus de 17 000 hectares détruits).

Face à ce drame, un appel a été lancé par l'Association des Maires de France et l'Association des Maires de l'Aude (AMA), afin de soutenir les communes sinistrées des Corbières.

Un fonds de solidarité a ainsi été ouvert pour recueillir les contributions des collectivités, des entreprises et des citoyens. Les sommes collectées, centralisées par l'AMA, seront redistribuées de manière équitable en fonction des besoins exprimés par les communes concernées.

Sensible à cet évènement dramatique, la Ville de Wittenheim souhaite concourir à cette aide par le versement d'une subvention exceptionnelle à l'Association des Maires de l'Aude. Ces crédits sont inscrits dans la Décision Modificative n°1 de l'année 2025 (budget social – imputation 65748 420).

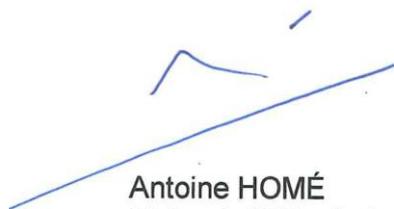
#### **LE CONSEIL MUNICIPAL** à l'unanimité

- valide l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 1 000 € à l'Association des Maires de l'Aude compte "Solidarité communes - incendie août 2025" pour venir en aide aux communes sinistrées ;
- décide de prévoir l'inscription des crédits en Décision Modificative n°1 de l'année 2025.

POUR EXTRAIT CONFORME



Laurence FAYE  
Secrétaire de séance



Antoine HOMÉ  
Maire de Wittenheim

DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 29  
Présents : 26  
Absent : 0  
Excusés : 3  
Représentés : 2

**Nombre de suffrages exprimés :**

Pour : 28  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Date de la convocation :  
18 septembre 2025

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Sous la présidence de Monsieur Antoine HOMÉ, Maire de la  
Ville de Wittenheim

Séance du 26 septembre 2025

**Présents :**

Monsieur Antoine HOMÉ, Madame Ginette RENCK, Monsieur Philippe RICHERT, Madame Anne-Catherine LUTOLF-CAMORALI, Monsieur Joseph WEISBECK, Madame Christiane Rose KIRY, Monsieur Pierre PARRA, Madame Alexandra SAUNUS, Monsieur Hechame KAIDI, Madame Ouijdane ANOU, Madame Rebecca SPADI-VOEGTLER, Monsieur Joseph RUBRECHT, Madame Naoual BRITSCHU, Monsieur Philippe FLAMAND, Madame Anne-Alexandra ROMANIEW, Madame Sonia ZIMMERMANN, Monsieur Christian ROTH, Monsieur Norbert REINDERS, Monsieur Annunziato STRATI, Monsieur Maurice LOIBL, Madame Martine DELERS, Madame Sylvie MURINO, Monsieur Stephan FREY, Madame Clélia GUENIN, Monsieur François ROTH, Madame Ghislaine BUESSLER.

**Excusés :**

Monsieur Christophe BLANK, Madame Chantal RUBINO, Madame Corine SIMON.

**Procurations :**

Madame Chantal RUBINO pouvoir à Monsieur Philippe RICHERT, Madame Corine SIMON pouvoir à Madame Ghislaine BUESSLER.

**POINT N°13 - AFFAIRES FONCIÈRES - MISE EN PLACE D'UNE SERVITUDE DE COUR COMMUNE ENTRE LA POSTE ET LA VILLE**

La Poste de Wittenheim souhaite construire un petit hangar à l'arrière de ses locaux, afin d'y stationner les scooters affectés à la distribution du courrier. L'emplacement proposé se situe sur le terrain appartenant à la Poste, parcelle 187 section 3 selon plan ci-annexé, en limite de propriété avec la parcelle communale 214 section 3.

Le bâtiment sera adossé au terrain communal sur une longueur de 10 m, avec une hauteur totale de 2,20 m et une largeur de 3 m. Le règlement du plan local d'urbanisme autorise ce projet, sous réserve de mise en place d'une servitude de cour commune.

Les frais, droits et émoluments en seront supportés par la SCI Tertiaire, gestionnaire des biens immobiliers de la Poste.

**LE CONSEIL MUNICIPAL** à l'unanimité

- autorise la mise en place de la servitude de cour commune susmentionnée ;
- note que la rédaction de l'acte sera confiée au notaire de la Poste ;
- autorise Monsieur le Maire ou son Adjoint Délégué à signer tous documents nécessaires à cette opération.

POUR EXTRAIT CONFORME



Laurence FAYE  
Secrétaire de séance



Antoine HOMÉ  
Maire de Wittenheim

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 29  
Présents : 26  
Absent : 0  
Excusés : 3  
Représentés : 2

**Nombre de suffrages exprimés :**

Pour : 28  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Date de la convocation :  
18 septembre 2025

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Sous la présidence de Monsieur Antoine HOMÉ, Maire de la  
Ville de Wittenheim

Séance du 26 septembre 2025

**Présents :**

Monsieur Antoine HOMÉ, Madame Ginette RENCK, Monsieur Philippe RICHERT, Madame Anne-Catherine LUTOLF-CAMORALI, Monsieur Joseph WEISBECK, Madame Christiane Rose KIRY, Monsieur Pierre PARRA, Madame Alexandra SAUNUS, Monsieur Hechame KAIDI, Madame Ouïjdane ANOU, Madame Rebecca SPADI-VOEGTLER, Monsieur Joseph RUBRECHT, Madame Naoual BRITSCHU, Monsieur Philippe FLAMAND, Madame Anne-Alexandra ROMANIEW, Madame Sonia ZIMMERMANN, Monsieur Christian ROTH, Monsieur Norbert REINDERS, Monsieur Annunziato STRATI, Monsieur Maurice LOIBL, Madame Martine DELERS, Madame Sylvie MURINO, Monsieur Stephan FREY, Madame Clélia GUENIN, Monsieur François ROTH, Madame Ghislaine BUESSLER.

**Excusés :**

Monsieur Christophe BLANK, Madame Chantal RUBINO, Madame Corine SIMON.

**Procurations :**

Madame Chantal RUBINO pouvoir à Monsieur Philippe RICHERT, Madame Corine SIMON pouvoir à Madame Ghislaine BUESSLER.

**POINT N°14 - LOGEMENT COMMUNAL – RENONCIATION À DES RECETTES POUR UN LOGEMENT SITUÉ 10 RUE DE LA CAPUCINE**

Madame [REDACTED], locataire du logement communal sis 10 rue de la Capucine, indexé n° 15 au répertoire des bâtiments communaux, a signalé début janvier avoir des problèmes de canalisation dans son appartement.

Des travaux ont été engagés par le service Patrimoine et une entreprise a été missionnée pour procéder au remplacement des conduites défectueuses. Les travaux étant conséquents, plusieurs mois se sont écoulés jusqu'à l'achèvement complet du chantier.

Ce chantier a entraîné d'importants désagréments à la locataire et sa famille durant cette période. Le préjudice a été estimé à 7 383,96 €. Ce montant correspond à 9 loyers et une réduction de 148,32 € sur le 10<sup>ème</sup> loyer. Toutefois, le paiement des charges locatives reste dû.

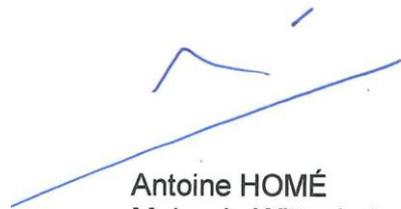
**LE CONSEIL MUNICIPAL** à l'unanimité

- approuve l'exonération du paiement des loyers du logement mentionné ci-dessus, à hauteur de 7 383,96 €,
- approuve l'annulation totale des titres de recettes émis de mars à novembre 2025 et la réduction du titre de décembre d'un montant de 148,32 €,
- autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les documents nécessaires,
- charge Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et au Service de Gestion Comptable de Mulhouse.

POUR EXTRAIT CONFORME



Laurence FAYE  
Secrétaire de séance



Antoine HOMÉ  
Maire de Wittenheim

DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 29  
Présents : 26  
Absent : 0  
Excusés : 3  
Représentés : 2

**Nombre de suffrages exprimés :**

Pour : 28  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Date de la convocation :  
18 septembre 2025

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Sous la présidence de Monsieur Antoine HOMÉ, Maire de la  
Ville de Wittenheim

Séance du 26 septembre 2025

**Présents :**

Monsieur Antoine HOMÉ, Madame Ginette RENCK, Monsieur Philippe RICHERT, Madame Anne-Catherine LUTOLF-CAMORALI, Monsieur Joseph WEISBECK, Madame Christiane Rose KIRY, Monsieur Pierre PARRA, Madame Alexandra SAUNUS, Monsieur Hechame KAIDI, Madame Oujidane ANOU, Madame Rebecca SPADI-VOEGLER, Monsieur Joseph RUBRECHT, Madame Naoual BRITSCHU, Monsieur Philippe FLAMAND, Madame Anne-Alexandra ROMANIEW, Madame Sonia ZIMMERMANN, Monsieur Christian ROTH, Monsieur Norbert REINDERS, Monsieur Annunziato STRATI, Monsieur Maurice LOIBL, Madame Martine DELERS, Madame Sylvie MURINO, Monsieur Stephan FREY, Madame Clélia GUENIN, Monsieur François ROTH, Madame Ghislaine BUESSLER.

**Excusés :**

Monsieur Christophe BLANK, Madame Chantal RUBINO, Madame Corine SIMON.

**Procurations :**

Madame Chantal RUBINO pouvoir à Monsieur Philippe RICHERT, Madame Corine SIMON pouvoir à Madame Ghislaine BUESSLER.

**POINT N°15 - RÉNOVATION DU CHEVALEMENT THÉODORE - PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL DES TRAVAUX**

La Commune de Wittenheim s'est engagée dans une démarche d'envergure sur la préservation de la mémoire minière. A travers ce passé minier, le ban communal de Wittenheim a en effet compté trois carreaux miniers remarquables :

- la mine Théodore et ses puits Théodore et Prince Eugène
- la mine Fernand et ses puits Fernand Est et Fernand Ouest
- la mine Anna et ses puits Anna Est et Anna Ouest

Dans ce contexte de préservation du patrimoine minier, la Commune a engagé sur le carreau Théodore un programme de restauration du chevalement Théodore, ouvrage en acier de 64 mètres de haut particulièrement remarquable de l'architecture minière de l'époque.

En 2007, l'ouvrage a déjà fait l'objet d'une importante opération de déconstruction (appendices bâtis adossés au chevalement, datant de l'exploitation minière du site) puis, une fois dégagé et libre d'accès dans son intégralité, des travaux de renforcement structurel puis de sablage-grenailage et de remise en peinture de l'ensemble de l'ossature métallique ont été effectués.

Néanmoins, le travail de corrosion du sel s'est poursuivi, affaiblissant certaines parties de l'ouvrage et dégradant fortement les peintures mises en œuvre en 2007. Au regard de l'évolution de l'état général du chevalement, celui-ci a fait l'objet de plusieurs diagnostics (stabilité de l'ouvrage, nature et qualité des aciers).

Sur la base de ces diagnostics, la Commune a donc décidé de lancer une opération de travaux de rénovation qui vise à renforcer les parties du chevalement le nécessitant, à traiter les zones corrodées et à remettre en peinture l'ensemble de l'ossature de l'ouvrage.

A cet effet, le cabinet BADER de Riedisheim, maître d'œuvre pour l'opération, a estimé le coût des travaux à 928 600 € HT. L'opération fait l'objet d'un plan de financement prévisionnel des travaux comme suit :

Ville de Wittenheim :	553 590 €	(59,6%)
Etat (DRAC) :	185 720 €	(20,0%)
Collectivité européenne d'Alsace :	92 860 €	(10,0%)
Région Grand Est :	46 430 €	( 5,0%)
Mécénat :	25 000 €	( 2,7%)
Appel aux dons (F. du Patrimoine) :	<u>25 000 €</u>	( 2,7%)

Total travaux : 928 600 € HT

Les crédits sont inscrits aux budgets 2025 et suivants.

Par délibération du 5 juin 2020, le Conseil Municipal a délégué au Maire la compétence de demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions, ainsi que de lancer les procédures nécessaires à la dévolution des marchés publics.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL** à l'unanimité

- approuve le plan de financement prévisionnel des travaux de rénovation du Chevalement Théodore.

POUR EXTRAIT CONFORME



Laurence FAYE  
Secrétaire de séance



Antoine HOMÉ  
Maire de Wittenheim

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 29

Présents : 25

Absent : 0

Excusés : 4

Représentés : 3

**Nombre de suffrages exprimés :**

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

Date de la convocation :

18 septembre 2025

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Sous la présidence de Monsieur Antoine HOMÉ, Maire de la  
Ville de Wittenheim

Séance du 26 septembre 2025

**Présents :**

Monsieur Antoine HOMÉ, Madame Ginette RENCK, Monsieur Philippe RICHERT, Madame Anne-Catherine LUTOLF-CAMORALI, Monsieur Joseph WEISBECK, Madame Christiane Rose KIRY, Monsieur Pierre PARRA, Madame Alexandra SAUNUS, Monsieur Hechame KAIDI, Madame Ouïjdane ANOU, Madame Rebecca SPADI-VOEGTLER, Monsieur Joseph RUBRECHT, Madame Naoual BRITSCHU, Monsieur Philippe FLAMAND, Madame Sonia ZIMMERMANN, Monsieur Christian ROTH, Monsieur Norbert REINDERS, Monsieur Annunziato STRATI, Monsieur Maurice LOIBL, Madame Martine DELERS, Madame Sylvie MURINO, Monsieur Stephan FREY, Madame Clélia GUENIN, Monsieur François ROTH, Madame Ghislaine BUESSLER.

**Excusés :**

Monsieur Christophe BLANK, Madame Anne-Alexandra ROMANIEW, Madame Chantal RUBINO, Madame Corine SIMON.

**Procurations :**

Madame Anne-Alexandra ROMANIEW pouvoir à Monsieur Antoine HOMÉ, Madame Chantal RUBINO pouvoir à Monsieur Philippe RICHERT, Madame Corine SIMON pouvoir à Madame Ghislaine BUESSLER.

**POINT N°16 - RESTAURATION DE L'ÉGLISE SAINTE-BARBE - PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL DES TRAVAUX**

L'église catholique Sainte-Barbe, construite en 1928-1929 et classée à l'inventaire des Monuments Historiques depuis 1993, présente les particularités d'un élément patrimonial de tout premier ordre tant par son histoire et son architecture que par les œuvres picturales du peintre français George DESVALLIERES et de ses élèves (AMBROSELLI et ISORNI) qui se retrouvent dans la nef de l'édifice.

Cet élément de patrimoine nécessite une action de restauration tant sur le clos et couvert que sur les peintures intérieures. En effet, la présence localisée de traces d'humidité dans les murs est venue ponctuellement endommager ces œuvres de grande qualité.

Dans ce contexte, la Ville de Wittenheim a fait procéder à un inventaire complet de l'état sanitaire et structurel du bâtiment, à un diagnostic technique des peintures classées puis, sur la base d'un programme technique détaillé chiffré, a désigné un maître d'œuvre pour ces travaux de restauration, à savoir le cabinet Richard DUPLAT, architecte du Patrimoine.

Le coût de l'ensemble des travaux s'élève à 1 544 389 € HT. Exécutée en trois phases de 2026 à 2028, l'opération fait l'objet d'un plan de financement prévisionnel travaux joint en annexe.

Les crédits seront inscrits aux budgets 2026 et suivants.

Par délibération du 5 juin 2020, le Conseil Municipal a délégué au Maire la compétence de demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions, ainsi que de lancer les procédures nécessaires à la dévolution des marchés publics.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL** à l'unanimité

- approuve le plan de financement prévisionnel des travaux de restauration de l'église Sainte-Barbe.

POUR EXTRAIT CONFORME



Laurence FAYE  
Secrétaire de séance



Antoine HOMÉ  
Maire de Wittenheim

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 29

Présents : 25

Absent : 0

Excusés : 4

Représentés : 3

**Nombre de suffrages exprimés :**

Pour : 0

Contre : 0

Abstention : 0

Date de la convocation :

18 septembre 2025

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Sous la présidence de Monsieur Antoine HOMÉ, Maire de la  
Ville de Wittenheim

Séance du 26 septembre 2025

**Présents :**

Monsieur Antoine HOMÉ, Madame Ginette RENCK, Monsieur Philippe RICHERT, Madame Anne-Catherine LUTOLF-CAMORALI, Monsieur Joseph WEISBECK, Madame Christiane Rose KIRY, Monsieur Pierre PARRA, Madame Alexandra SAUNUS, Monsieur Hechame KAIDI, Madame Ouïjdane ANOU, Madame Rebecca SPADI-VOEGTLER, Monsieur Joseph RUBRECHT, Madame Naoual BRITSCHU, Monsieur Philippe FLAMAND, Madame Sonia ZIMMERMANN, Monsieur Christian ROTH, Monsieur Norbert REINDERS, Monsieur Annunziato STRATI, Monsieur Maurice LOIBL, Madame Martine DELERS, Madame Sylvie MURINO, Monsieur Stephan FREY, Madame Clélia GUENIN, Monsieur François ROTH, Madame Ghislaine BUESSLER.

**Excusés :**

Monsieur Christophe BLANK, Madame Anne-Alexandra ROMANIEW, Madame Chantal RUBINO, Madame Corine SIMON.

**Procurations :**

Madame Anne-Alexandra ROMANIEW pouvoir à Monsieur Antoine HOMÉ, Madame Chantal RUBINO pouvoir à Monsieur Philippe RICHERT, Madame Corine SIMON pouvoir à Madame Ghislaine BUESSLER.

**POINT N°17 - RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024 DE CITIVIA - INFORMATION**

Conformément à l'article L.1532-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la société CITIVIA, dont le statut est celui d'une Société Publique Locale (SPL), a remis son rapport d'activité 2024 à l'ensemble de ses actionnaires. Ce document retrace les actions et les opérations mobilières, immobilières ou financières réalisées au cours de l'année, les comptes annuels, les perspectives et les évolutions de la société.

Les compétences de CITIVIA SPL & SEM englobent des opérations d'aménagement, construction, réhabilitation, exploitation, gestion immobilière et de parcs de stationnement. Le groupe est outillé pour prendre en charge des missions souvent complexes, à enjeux multiples, à l'échelle de quartiers comme de bâtiments. Aujourd'hui, la quasi-totalité de ses interventions a lieu dans le tissu urbain existant.

En 2024, l'effectif de CITIVIA SPL & SEM est composé de 43 collaborateurs. Son siège social est installé au 24 rue Carl Hack à Mulhouse.

**CITIVIA SPL** compte en 2024 29 actionnaires publics répartis comme suit : la Ville de Mulhouse (42%) Mulhouse Alsace Agglomération (34%) la Région Grand Est (14%) la Collectivité européenne d'Alsace (5%) et d'autres actionnaires publics (5%).

La Commune de Wittenheim est actionnaire minoritaire car elle possède 186 actions sur les 15 783 existantes (soit en valeur financière : 1,18 %)

- Capital social CITIVIA SPL : 3,8 m€
- Dettes d'emprunts bancaires : 34,4 m€

**CITIVIA SEM** compte 3 actionnaires publics et 7 privés répartis comme suit : Collectivité européenne d'Alsace (37%) Mulhouse Alsace Agglomération (20%), Ville de Mulhouse (20%), Banque des Territoires (11%), Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne (7%), Crédit Agricole Alsace Vosges (4%) et d'autres actionnaires privés (1%).

- Capital social CITIVIA SEM : 3,1 m€
- Dettes d'emprunts bancaires : 0.9 m€

Pour le compte des collectivités membres, CITIVIA SPL a réalisé et poursuivi courant 2024 de nombreuses opérations en collaboration avec CITIVIA SEM, dont le mandat de maîtrise d'ouvrage pour le futur lieu muséal de Wittenheim.

#### **Activités et résultats 2024 :**

- 30 donneurs d'ordre,
- 34,2 m€ de travaux engagés,
- 1 949 K€ d'actes de vente signés,
- 2 749 K€ de promesses de vente signées,
- 81 entreprises locataires et 27 106 m<sup>2</sup> loués,
- 232 003 usagers ont fréquenté les parkings gérés par CITIVIA.

Les principales opérations (en cours et à venir) sont reprises ci-dessous, à savoir :

#### **AMENAGEMENT**

Le renouvellement urbain du quartier des Coteaux : Le projet global sur 47 hectares prévoit l'aménagement d'espaces publics, la création d'un grand équipement public social et culturel. Plusieurs ensembles de logements sociaux et copropriétés, soit environ 1000 logements, seront démolis et environ 500 nouveaux construits.

Poursuite des travaux des 2 groupes scolaires : Claire Roman & Simone Veil.

Poursuite des aménagements autour de la gare de Mulhouse : A l'Ouest, la création des voiries très végétales a démarré en juin 2024 permettant d'infiltrer 100% des eaux pluviales et de gérer un évènement pluvieux d'une occurrence centennale. Les voiries d'Est en Ouest, le pont d'Altkirch, le parc de stationnement en ouvrage, les immeubles de bureaux et la tour d'habitation Elitihis sont reconfigurés pour libérer des parcelles à bâtir et accueillir les flux automobiles. Le quartier d'affaires côté Est sera livré en 2025, son développement va désormais se poursuivre dans la partie Ouest de la ZAC où la réalisation des voiries et autres espaces publics ainsi que l'ouverture du nouveau parc de stationnement de 550 places verront le jour en 2027. Face à la gare, des pontons pour relier bassin de plaisance, square et musée.

DMC : un projet d'aménagement précisé, avec notamment la refonte de l'espace public.

2 nouvelles études pré-opérationnelles : Un ancien projet de concession de la ZAC résidentielle Feldélé (7 ha) à Illfurth reprogrammé pour mieux répondre à la demande et la reconversion du lycée Charles de Gaulle à Pulversheim, un site de 5 hectares qui permettra de valoriser un bâtiment historique (1931) et une forêt.

Secteur Drouot : Création d'un nouveau Drouot avec la création d'un quartier sur 5 ha et la reconversion de l'externat désaffecté du collège St-Exupéry au moyen d'une rénovation avec extension.

## **HABITAT & EQUIPEMENTS PUBLICS**

La restructuration du lycée Ettore Bugatti : Le projet répond à tous les objectifs de performance énergétique et de haute qualité environnementale visés tant en ce qui concerne les constructions neuves que les bâtiments rénovés ainsi que les aménagements extérieurs. Les bâtiments neufs seront à énergie positive et les rénovations permettront de faire baisser de 60% la consommation énergétique.

Restructuration d'un site extrahospitalier, rattaché à l'hôpital de Rouffach pour permettre une meilleure prise en charge de la population visée avec la démolition-reconstruction d'un bâtiment et la rénovation principalement énergétique d'une ancienne maison de maître ainsi que le réaménagement complet des espaces extérieurs (centre psychothérapeutique du quai d'Isly à Mulhouse).

Réalisation d'un lieu muséal à Wittenheim : Haut lieu d'extraction de la potasse alsacienne, la commune a imaginé un concept muséal ambitieux. Une exposition dans un bâtiment à réhabiliter et un parcours extérieur à travers la cité proposeront une lecture à dominante sociale de l'histoire minière. Mandat de maîtrise d'ouvrage signé mi 2024.

Restructuration extension de la salle des fêtes de Blotzheim : La commune projette la densification d'une emprise en partie occupée par le Palais Beaubourg (salle des fêtes et gymnase), complétée de bâtiments neufs pour accueillir une programmation ludique et sportive élargie.

## **RENOUVELLEMENT DE QUARTIERS ANCIENS (Péricentre – Mulhouse)**

Restaurations immobilières concernant 23 immeubles à Mulhouse Fonderie et 19 immeubles à Mulhouse Franklin-Briand et Vauban-Neppert.

Aménagements d'espaces publics : Futur lieu de rencontre central du quartier, la place Kléber sera étendue en parvis jusqu'aux immeubles qui la bordent au nord.

Rénovation énergétique des logements : CITIVIA poursuit une activité soutenue dans ce domaine et a fait aboutir 90 dossiers de travaux dès 2024. Plus de 100 logements neufs en production dans les ZAC Fonderie, Rives de la Doller à Lutterbach et Gare à Mulhouse ont vu le jour.

La Tour Elithis en bonne voie : Une tour de 16 étages qui proposera 64 logements en location ainsi que des commerces et bureaux au RDC et 1<sup>er</sup> étage. Cette tour de haute qualité environnementale, dite « à énergie positive », doit être livrée en septembre 2025.

## **STATIONNEMENT**

Pour la création du parc de stationnement à Mulhouse Fonderie, CITIVIA s'appuie sur un bâtiment de ton brique et préconise un parc en silo dans lequel les vélos voire d'autres usages de l'espace viendront favoriser une combinaison des modes de déplacement.

Une activité soutenue, puisqu'après le parking Fonderie viendra le futur parking P3 de la gare TGV et l'extension en silo du parc de stationnement Porte-Haute.

Pour les parcs existants, il s'agit de se conformer aux nouvelles réglementations relatives aux stations de recharges électriques ou aux ombrières photovoltaïques.

La liste des actions réalisées en 2024 et prévues pour les années suivantes n'est pas exhaustive. Le compte-rendu détaillé de la dernière Assemblée Générale peut être consulté à la Direction du Patrimoine communal ainsi que le rapport d'activité dans son intégralité.

**LE CONSEIL MUNICIPAL** prend acte de la communication du rapport d'activité 2024 de CITIVIA.

POUR EXTRAIT CONFORME



Laurence FAYE  
Secrétaire de séance



Antoine HOMÉ  
Maire de Wittenheim

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 29  
Présents : 25  
Absent : 0  
Excusés : 4  
Représentés : 3

**Nombre de suffrages exprimés :**

Pour : 0  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Date de la convocation :  
18 septembre 2025

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Sous la présidence de Monsieur Antoine HOMÉ, Maire de la  
Ville de Wittenheim

Séance du 26 septembre 2025

**Présents :**

Monsieur Antoine HOMÉ, Madame Ginette RENCK, Monsieur Philippe RICHERT, Madame Anne-Catherine LUTOLF-CAMORALI, Monsieur Joseph WEISBECK, Madame Christiane Rose KIRY, Monsieur Pierre PARRA, Madame Alexandra SAUNUS, Monsieur Hechame KAIDI, Madame Ouïjdane ANOU, Madame Rebecca SPADI-VOEGLER, Monsieur Joseph RUBRECHT, Madame Naoual BRITSCHU, Monsieur Philippe FLAMAND, Madame Sonia ZIMMERMANN, Monsieur Christian ROTH, Monsieur Norbert REINDERS, Monsieur Annunziato STRATI, Monsieur Maurice LOIBL, Madame Martine DELERS, Madame Sylvie MURINO, Monsieur Stephan FREY, Madame Clélia GUENIN, Monsieur François ROTH, Madame Ghislaine BUESSLER.

**Excusés :**

Monsieur Christophe BLANK, Madame Anne-Alexandra ROMANIEW, Madame Chantal RUBINO, Madame Corine SIMON.

**Procurations :**

Madame Anne-Alexandra ROMANIEW pouvoir à Monsieur Antoine HOMÉ, Madame Chantal RUBINO pouvoir à Monsieur Philippe RICHERT, Madame Corine SIMON pouvoir à Madame Ghislaine BUESSLER.

**POINT N°18 - RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024 DU SYNDICAT "TERRITOIRE D'ÉNERGIE ALSACE" - SERVICE PUBLIC DE L'ÉLECTRICITÉ - INFORMATION**

En application de l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Syndicat « Territoire d'Énergie Alsace » a transmis son rapport d'activité synthétisé ci-après.

**A. VIE DU SYNDICAT – EVOLUTIONS INTERVENUES**

L'effectif du Syndicat a été renforcé par le recrutement d'un agent chargé de mission transition, ainsi que par une assistante administrative. Le Syndicat a enregistré un départ au poste d'économiste de flux.

Ainsi, 9 agents à temps complet constituent l'équipe au service des collectivités membres, tandis que le recrutement d'un nouvel économiste de flux a été ouvert.

Le Comité Syndical s'est réuni 5 fois.

## **B. INFOS ET ACTUALITES**

En 2024, Territoire d'Énergie Alsace a décidé d'élargir sa Commission Consultative Paritaire de l'Énergie (CCPE) aux communes, aux membres du Comité syndical, aux parlementaires et aux agents des collectivités pour créer un véritable événement autour de l'énergie sur son territoire. La réunion annuelle de la CCPE, sous ce nouveau format, s'est tenue mercredi 9 octobre 2024, à l'Espace Odysselec, sur le site de la Centrale de Fessenheim. Consacré à l'électricité, le thème de cette réunion était « *Post Fessenheim et réseaux de distribution* ».

Comme chaque année, les élus ont pu participer à des conférences, des tables rondes et des ateliers dans le cadre du salon de l'Association des Maires du Haut-Rhin (AMHR), qui s'est tenu au Parc des expositions de Mulhouse. Les services de Territoire d'Énergie Alsace étaient présents afin de rencontrer les élus des collectivités membres et les partenaires.

Le dispositif d'aide Happy Gaz a été lancé par TEA et GRDF en octobre 2023 et s'est achevé le 31 décembre 2024. Les particuliers, les collectivités comme les très petites entreprises pouvaient bénéficier d'un soutien financier à la conversion vers une solution de chauffage gaz performante, avec un bonus pour la souscription à un contrat de fourniture Gaz Vert. Cette opération qui visait à limiter les émissions de gaz à effet de serre, réduire la facture énergétique des usagers, et soutenir le tissu économique local a été un franc succès. En effet, les aides allouées pour financer les conversions/changements de chaudières ont représenté 4 750 000 € d'investissements sur le territoire. Au total, tous ces travaux vont permettre d'éviter l'émission de 900 tonnes de CO<sub>2</sub> par an.

Suite au succès d'Happy Gaz en 2024, TEA et GRDF ont décidé de prolonger jusqu'au 31 décembre 2025 ces aides à la conversion, avec un nouveau dispositif à partir de janvier 2025 : Happy Gaz Vert.

Enfin en 2024, Territoire d'Énergie d'Alsace a décidé de s'associer à Alter Alsace Énergies pour favoriser le déploiement d'un logiciel de suivi des consommations de fluides et son financement.

## **C. FINANCEMENT DU SYNDICAT**

### **Budget - Finances**

En section de fonctionnement, le résultat de clôture fait apparaître un excédent de 2 042 272 €. Le Syndicat a perçu 15 309 992 € de recettes pour 13 267 720 € de dépenses.

Après prise en compte des résultats antérieurs, le résultat de fonctionnement cumulé de l'exercice 2024 est de 3 546 933 €.

Les missions du Syndicat sont intégralement financées par les concessionnaires grâce à 3 redevances :

- « R1 électricité »,
- « R1 gaz »,

- « R2 investissement » versée par Enedis en fonction des investissements réalisés sur les réseaux par les communes et communautés membres et par le Syndicat sur ses fonds propres.

En section d'investissement, les recettes s'élèvent à 4 369 984 € et les dépenses à 5 590 175 €. Ces dernières correspondent aux travaux d'enfouissement des réseaux et aux subventions pour l'éclairage public pour l'essentiel.

#### Budget – Compétence

Dans le cadre de la gestion de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE), le Comité syndical a décidé de reverser 99% du produit de la taxe selon un versement semestriel aux communes ayant délibéré en ce sens.

Au titre de la rénovation de l'éclairage public, l'aide financière du Syndicat s'élève à 1 900 033 € pour 116 dossiers traités sur l'année 2024.

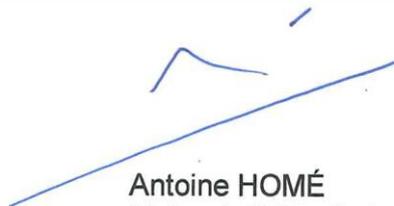
Depuis 2020, le Comité syndical a autorisé le Président à verser des aides aux communes et communautés de communes pour la rénovation de leur éclairage public pour un montant total de 6 714 398 €.

**LE CONSEIL MUNICIPAL** prend acte de la communication de cette synthèse du rapport d'activité 2024 du Syndicat « Territoire d'Énergie Alsace », lequel est envoyé de manière dématérialisée aux Élus et peut être consulté dans son intégralité au service Patrimoine Communal.

POUR EXTRAIT CONFORME



Laurence FAYE  
Secrétaire de séance



Antoine HOMÉ  
Maire de Wittenheim

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 29

Présents : 25

Absent : 0

Excusés : 4

Représentés : 3

**Nombre de suffrages exprimés :**

Pour : 0

Contre : 0

Abstention : 0

Date de la convocation :

18 septembre 2025

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Sous la présidence de Monsieur Antoine HOMÉ, Maire de la  
Ville de Wittenheim

Séance du 26 septembre 2025

**Présents :**

Monsieur Antoine HOMÉ, Madame Ginette RENCK, Monsieur Philippe RICHERT, Madame Anne-Catherine LUTOLF-CAMORALI, Monsieur Joseph WEISBECK, Madame Christiane Rose KIRY, Monsieur Pierre PARRA, Madame Alexandra SAUNUS, Monsieur Hechame KAIDI, Madame Ouïjdane ANOU, Madame Rebecca SPADI-VOEGTLER, Monsieur Joseph RUBRECHT, Madame Naoual BRITSCHU, Monsieur Philippe FLAMAND, Madame Sonia ZIMMERMANN, Monsieur Christian ROTH, Monsieur Norbert REINDERS, Monsieur Annunziato STRATI, Monsieur Maurice LOIBL, Madame Martine DELERS, Madame Sylvie MURINO, Monsieur Stephan FREY, Madame Clélia GUENIN, Monsieur François ROTH, Madame Ghislaine BUESSLER.

**Excusés :**

Monsieur Christophe BLANK, Madame Anne-Alexandra ROMANIEW, Madame Chantal RUBINO, Madame Corine SIMON.

**Procurations :**

Madame Anne-Alexandra ROMANIEW pouvoir à Monsieur Antoine HOMÉ, Madame Chantal RUBINO pouvoir à Monsieur Philippe RICHERT, Madame Corine SIMON pouvoir à Madame Ghislaine BUESSLER.

**POINT N°19 - RENTRÉE SCOLAIRE 2025-2026 - INFORMATION**

L'année scolaire 2025/2026 a débuté le lundi 1<sup>er</sup> septembre 2025 et se terminera le vendredi 3 juillet 2026.

**I. Effectifs en classes élémentaires et maternelles**

La situation des écoles de Wittenheim se présente ainsi :

**Pour les classes élémentaires :**

Cette année, 990 enfants sont accueillis contre 1020 au cours de l'année scolaire 2024/2025 (unité d'intégration scolaire comprise).

L'Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) de l'école élémentaire Raymond Bastian accueille 12 enfants cette année, soit un de plus que l'année précédente.

A noter, l'ouverture de la 7<sup>ème</sup> classe de l'école élémentaire Sainte-Barbe.

#### Pour les classes maternelles :

523 enfants ont été accueillis à la rentrée contre 539 l'année précédente.  
Aucune ouverture ni fermeture de classe n'ont eu lieu cette année en maternelle, 23 classes sont donc conservées.

Le tableau des effectifs des écoles élémentaires et maternelles est joint en annexe.

### **II. Point sur les mouvements de personnel de direction**

Madame Magalie BAUER, Directrice de l'école maternelle Fernand-Anna ayant obtenu un poste à l'Inspection de l'Éducation Nationale en tant que conseillère pédagogique, est remplacée par Madame Laetitia SOLINAS.

Cette dernière est déchargée totalement car elle occupe également le poste de direction de l'école élémentaire Fernand-Anna, Monsieur Didier VISCONT succédant à Monsieur Pierrick SEIGNEURIN pour les écoles Marie CURIE et Célestin FREINET.

### **III. Effectifs Accueil du matin**

Pour rappel, toutes les écoles de Wittenheim bénéficient d'un accueil du matin. Ce dernier est encadré par les ATSEM de 7h50 à 8h15 pour les maternelles et 8h20 pour les élémentaires.

Cette année, 123 enfants sont inscrits soit un total de 8,13 % des élèves scolarisés à Wittenheim.

Les effectifs sont en légère baisse (- 4 élèves) et sont encore amenés à évoluer avec les inscriptions en cours d'année.

### **IV. Effectifs du périscolaire**

Les cinq groupes scolaires de Wittenheim disposent chacun d'un accueil périscolaire pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires, la compétence en la matière relevant de m2A. Quatre sites sont en gestion directe, le site périscolaire Fernand-Anna étant quant à lui en gestion déléguée à la MJC.

Les tableaux en annexe font état du taux de prise en charge des élèves par école.

La baisse globale des effectifs cette année a permis de satisfaire plus de famille quant à cet accueil, notamment sur le temps de midi.

Le site périscolaire du groupe scolaire La Fontaine-Curie-Freinet n'a en attente cette année que des enfants dont les parents ne travaillent pas alors qu'il était habituellement le plus en tension.

**LE CONSEIL MUNICIPAL** prend acte de ces informations.

POUR EXTRAIT CONFORME



Laurence FAYE  
Secrétaire de séance



Antoine HOMÉ  
Maire de Wittenheim

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 29

Présents : 25

Absent : 0

Excusés : 4

Représentés : 3

**Nombre de suffrages exprimés :**

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Date de la convocation :

18 septembre 2025

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Sous la présidence de Monsieur Antoine HOMÉ, Maire de la  
Ville de Wittenheim

Séance du 26 septembre 2025

**Présents :**

Monsieur Antoine HOMÉ, Madame Ginette RENCK, Monsieur Philippe RICHERT, Madame Anne-Catherine LUTOLF-CAMORALI, Monsieur Joseph WEISBECK, Madame Christiane Rose KIRY, Monsieur Pierre PARRA, Madame Alexandra SAUNUS, Monsieur Hechame KAIDI, Madame Oujidane ANOU, Madame Rebecca SPADI-VOEGTLER, Monsieur Joseph RUBRECHT, Madame Naoual BRITSCHU, Monsieur Philippe FLAMAND, Madame Sonia ZIMMERMANN, Monsieur Christian ROTH, Monsieur Norbert REINDERS, Monsieur Annunziato STRATI, Monsieur Maurice LOIBL, Madame Martine DELERS, Madame Sylvie MURINO, Monsieur Stephan FREY, Madame Clélia GUENIN, Monsieur François ROTH, Madame Ghislaine BUESSLER.

**Excusés :**

Monsieur Christophe BLANK, Madame Anne-Alexandra ROMANIEW, Madame Chantal RUBINO, Madame Corine SIMON.

**Procurations :**

Madame Anne-Alexandra ROMANIEW pouvoir à Monsieur Antoine HOMÉ, Madame Chantal RUBINO pouvoir à Monsieur Philippe RICHERT, Madame Corine SIMON pouvoir à Madame Ghislaine BUESSLER.

**POINT N°20 - SOCIÉTÉ DE GYMNASTIQUE DES MDPA - AVENANT FINANCIER 2025/2 À LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS**

La loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec l'administration et l'article 1<sup>er</sup> du décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 rendent obligatoire la conclusion de conventions définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation des subventions, avec les organismes de droit privé percevant plus de 23 000 € par an.

Par délibération du 10 décembre 2021, le Conseil Municipal a validé la convention pluriannuelle d'objectifs entre la Ville et la Société de Gymnastique des MDPA pour une durée de quatre ans.

Il y a lieu de la compléter par un avenant financier numéro 2 qui précise les subventions versées au titre de l'exercice budgétaire 2025, pour compléter la subvention initiale votée

au Budget Primitif, afin de faire face à des dépenses imprévues liées à des mouvements de personnels.

Messieurs RICHERT et LOIBL ne prennent part ni au débat, ni au vote en raison de leur implication dans l'association et sortent de la salle.

De plus, en raison de la procuration donnée par Madame Chantal RUBINO à Monsieur Philippe RICHERT, il convient également que cette dernière ne prenne pas part au vote.

**LE CONSEIL MUNICIPAL** à l'unanimité

- approuve le projet d'avenant financier joint en annexe,
- autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer ledit avenant.

POUR EXTRAIT CONFORME



Laurence FAYE  
Secrétaire de séance



Antoine HOMÉ  
Maire de Wittenheim

DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 29  
Présents : 25  
Absent : 0  
Excusés : 4  
Représentés : 3

**Nombre de suffrages exprimés :**

Pour : 28  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Date de la convocation :  
18 septembre 2025

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Sous la présidence de Monsieur Antoine HOMÉ, Maire de la  
Ville de Wittenheim

Séance du 26 septembre 2025

**Présents :**

Monsieur Antoine HOMÉ, Madame Ginette RENCK, Monsieur Philippe RICHERT, Madame Anne-Catherine LUTOLF-CAMORALI, Monsieur Joseph WEISBECK, Madame Christiane Rose KIRY, Monsieur Pierre PARRA, Madame Alexandra SAUNUS, Monsieur Hechame KAIDI, Madame Ouïjdane ANOU, Madame Rebecca SPADI-VOEGTLER, Monsieur Joseph RUBRECHT, Madame Naoual BRITSCHU, Monsieur Philippe FLAMAND, Madame Sonia ZIMMERMANN, Monsieur Christian ROTH, Monsieur Norbert REINDERS, Monsieur Annunziato STRATI, Monsieur Maurice LOIBL, Madame Martine DELERS, Madame Sylvie MURINO, Monsieur Stephan FREY, Madame Clélia GUENIN, Monsieur François ROTH, Madame Ghislaine BUESSLER.

**Excusés :**

Monsieur Christophe BLANK, Madame Anne-Alexandra ROMANIEW, Madame Chantal RUBINO, Madame Corine SIMON.

**Procurations :**

Madame Anne-Alexandra ROMANIEW pouvoir à Monsieur Antoine HOMÉ, Madame Chantal RUBINO pouvoir à Monsieur Philippe RICHERT, Madame Corine SIMON pouvoir à Madame Ghislaine BUESSLER.

**POINT N°21 - TRANSITION ÉCOLOGIQUE - PROJET INTERCOMMUNAL DE RÉSEAU DE CHALEUR URBAIN - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC « MULHOUSE CENTRE AGGLOMÉRATION »**

Mulhouse Alsace Agglomération s'est vue confier la compétence « Conception, réalisation et exploitation de réseaux de chauffage urbain par gaz, biomasse et géothermie et de centrales de production d'énergie renouvelable d'intérêt communautaire » par ses communes membres.

L'intérêt communautaire est défini par délibération 27C du Conseil d'Agglomération du 16 janvier 2017, modifié par délibération n°628C du Conseil d'agglomération du 17 décembre 2018 et n°943C du Conseil d'agglomération du 30 janvier 2023. Sont d'intérêt communautaire :

- le réseau de chaleur de l'Illberg,
- le réseau de chaleur de Rixheim,
- le réseau de chaleur de Rixheim – Riedisheim – Illzach – Mulhouse,
- le réseau de chaleur « Centre agglomération ».

En 2020, Mulhouse Alsace Agglomération s'est engagée dans la refonte de son schéma directeur des réseaux de chaleur, avec comme objectif notamment d'étendre le réseau de distribution grâce aux énergies renouvelables et de récupération, permettant ainsi de décarboner le territoire.

La poursuite du développement des réseaux de chaleur a nécessité de préciser l'intérêt communautaire par l'introduction de critères. C'est ainsi que le Conseil d'Agglomération du 24 mars 2025 a délibéré pour reconnaître d'intérêt communautaire tout réseau qui atteint :

- une quantité de chaleur vendue de 6 GWh/an, par commune, par branche de réseau ou par réseau reliant plusieurs communes, ou
- une densité énergétique de 1,35 MWh/ml/an (correspondant à 1,5 MWh/ml/an, valeur ADEME avec - 10% pour la précision des données d'étude).

Mulhouse Alsace Agglomération est donc aujourd'hui compétente pour créer et exploiter (directement ou de manière externalisée) tout réseau de chaleur répondant à l'un de ces critères.

Au-delà de cette définition de l'intérêt communautaire, la réalisation d'un réseau répondant à l'un ou l'autre des critères ci-dessus sera conditionnée par les résultats d'études de faisabilités technique, juridique et financière.

S'agissant de la Commune de Wittenheim, les études préalables menées par m2A montrent qu'elle pourrait être desservie par le nouveau réseau de chaleur dénommé « Mulhouse Centre Agglomération » alimenté par la chaleur fatale de récupération des activités industrielles de la bande rhénane.

Afin de réaliser ce réseau, le Conseil d'Agglomération du 24 mars dernier a délibéré pour permettre le lancement d'une procédure de délégation de service public (DSP). S'en est suivi au printemps le lancement de la consultation dans sa phase candidature et aujourd'hui se profile la phase offre.

La Commune de Wittenheim fait partie des sept qui ont été retenues et intégrées dans le périmètre de cette nouvelle DSP. A terme, ce sont près de 150 GWh de chaleur fatale qui seront distribués par ce réseau, permettant d'alimenter jusqu'à 50 000 équivalents habitants.

La réalisation et l'exploitation de ce réseau permettent aujourd'hui d'envisager son déploiement progressif à travers les communes concernées entre 2028 et 2032.

**LE CONSEIL MUNICIPAL** à l'unanimité

- émet un avis favorable à la desserte de la Commune par le nouveau réseau de chaleur « Mulhouse Centre Agglomération » développé par Mulhouse Alsace Agglomération ;
- décide de s'inscrire sur le long terme, dans un esprit de facilitation et de coopération, tout au long de la procédure de consultation puis lors de la réalisation du réseau de chaleur, dans les échanges nécessaires à la concrétisation de ce projet emblématique de décarbonation du territoire.

POUR EXTRAIT CONFORME

Laurence FAYE  
Secrétaire de séance



Antoine HOMÉ  
Maire de Wittenheim

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 29

Présents : 25

Absent : 0

Excusés : 4

Représentés : 3

**Nombre de suffrages exprimés :**

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

Date de la convocation :

18 septembre 2025

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Sous la présidence de Monsieur Antoine HOMÉ, Maire de la  
Ville de Wittenheim

Séance du 26 septembre 2025

**Présents :**

Monsieur Antoine HOMÉ, Madame Ginette RENCK, Monsieur Philippe RICHERT, Madame Anne-Catherine LUTOLF-CAMORALI, Monsieur Joseph WEISBECK, Madame Christiane Rose KIRY, Monsieur Pierre PARRA, Madame Alexandra SAUNUS, Monsieur Hechame KAIDI, Madame Ouïjdane ANOU, Madame Rebecca SPADI-VOEGTLER, Monsieur Joseph RUBRECHT, Madame Naoual BRITSCHU, Monsieur Philippe FLAMAND, Madame Sonia ZIMMERMANN, Monsieur Christian ROTH, Monsieur Norbert REINDERS, Monsieur Annunziato STRATI, Monsieur Maurice LOIBL, Madame Martine DELERS, Madame Sylvie MURINO, Monsieur Stephan FREY, Madame Clélia GUENIN, Monsieur François ROTH, Madame Ghislaine BUESSLER.

**Excusés :**

Monsieur Christophe BLANK, Madame Anne-Alexandra ROMANIEW, Madame Chantal RUBINO, Madame Corine SIMON.

**Procurations :**

Madame Anne-Alexandra ROMANIEW pouvoir à Monsieur Antoine HOMÉ, Madame Chantal RUBINO pouvoir à Monsieur Philippe RICHERT, Madame Corine SIMON pouvoir à Madame Ghislaine BUESSLER.

**POINT N°22 - RECENSEMENT DE LA POPULATION - NOMINATION ET MODALITÉS DE RÉMUNÉRATION DU COORDINATEUR COMMUNAL ET DES AGENTS RECENSEURS**

La prochaine enquête de recensement de la population se déroulera du 15 janvier au 21 février 2026.

Ces dernières années, 70% de la population recensée a répondu par internet, l'INSEE souhaitant privilégier ce mode de réponse simple et économe. Les réponses sur des questionnaires papier restent néanmoins possibles pour les personnes ne pouvant pas utiliser la collecte électronique.

Pour Wittenheim, deux agents recenseurs seront chargés, sous la responsabilité du coordinateur communal qui sera l'interlocuteur de l'INSEE, de procéder aux enquêtes de recensement sur la Commune.

Madame DENIS Marie-Blanche s'est portée volontaire pour assurer la tâche de coordinateur communal et d'agent recenseur. Madame DIDIERJEAN Stéphanie assurera également la tâche d'agent recenseur.

Cette activité sera assurée en dehors du temps de travail effectué à la Ville.

Les frais occasionnés par cette campagne de recensement seront pris en charge par l'État qui versera une dotation forfaitaire pour 2026 permettant de couvrir les frais de rémunération du coordinateur communal et des agents recenseurs.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL** à l'unanimité

- désigne Madame DENIS Marie-Blanche (Rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe) coordinateur communal du recensement ;
- désigne Madame DENIS Marie-Blanche (Rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe) et Madame DIDIERJEAN Stéphanie (Adjoint Administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe) agents recenseurs ;
- décide de répartir la rémunération forfaitaire brute des deux agents à 60 % de la dotation de l'État à l'agent assurant les rôles de coordinateur communal et d'agent recenseur et à 40% pour l'agent assurant la tâche d'agent recenseur ;
- décide de prévoir l'inscription des crédits nécessaires au budget primitif 2026 de la Ville sur le compte 64111.

POUR EXTRAIT CONFORME



Laurence FAYE  
Secrétaire de séance



Antoine HOMÉ  
Maire de Wittenheim